

QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE PÉRIURBAIN ?

SÉLECTION D'INITIATIVES FRANÇAISES
ET FRANCILIENNES INSPIRANTES



DÉCEMBRE 2020

6.20.002

ISBN 978 2 7371 2221 7



institutparisregion.fr

L'INSTITUT
PARIS
REGION

QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE PÉRIURBAIN ?

SÉLECTION D'INITIATIVES FRANÇAISES ET
FRANCILIENNES INSPIRANTES

Décembre / 2020

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Département Economie : Vincent Gollain, directeur de département

Étude réalisée par Hugo Delort

Avec l'appui de Carole Delaporte-Bollérot, Vincent Gollain, Pascale Leroi et Odile Soulard

Cartographie et infographie réalisées par Pascale Guéry

N° d'ordonnancement : 06.02.20

Crédit photo de couverture : © Thomas Louapre / Distribution d'une Ruche qui dit Oui ! à Saint-Cyr-sous-Dourdan.

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Delort Hugo, Quel développement économique pour le périurbain ? : Sélection d'initiatives françaises et franciliennes inspirantes, L'Institut Paris Region, 2020

Remerciements :

Un grand merci aux personnes des collectivités territoriales et des associations locales pour leur disponibilité et leur partage d'expériences : Paul Dupouy, coordinateur de l'association Chantiers Tramasset ; Jackie Dusseaux membre de l'association « Le p'ti Vilco » ; Christelle Guédon entrepreneuse et coordinatrice du Groupement des Entrepreneurs du Sud-Toulousain ; Patrick Gueit, responsable du pôle développement du Parc naturel régional du Vexin français et Marie Sturma chargée de mission Agriculture et Forêt du Parc naturel régional Oise Pays de France.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues de l'Institut Paris Région pour nos échanges et leurs précieux conseils.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Préambule..... | 3 |
| 1. Le périurbain : état des lieux | 5 |
| 1.1. Définitions du périurbain : d'un espace réceptacle à un lieu créateur de dynamique..... | 5 |
| 1.2. Le périurbain francilien..... | 7 |
| 1.3. Trois principaux défis socio-économiques..... | 8 |
| 1.4. Le périurbain, levier de développement local..... | 9 |
| 2. Mode d'emploi du guide | 11 |
| 2.1. Une double entrée pour classer les initiatives..... | 11 |
| 2.2. Guide de « pratiques prometteuses » | 12 |
| 3.... Une sélection d'initiatives de développement local dans le périurbain..... | 13 |
| 3.1. Accompagner les initiatives privées et associatives | 14 |
| Développer les projets d'insertion par l'activité économique : le Pôle Economique Solidaire Sud-Essonne à Etampes (91) | 15 |
| Favoriser l'innovation agricole : le centre d'innovation collaborative pour l'agriculture Agrilab dans le Beauvaisis (60) | 17 |
| Valoriser le patrimoine industriel : les Chantiers Tramasset du Tourne (33) | 18 |
| Développer la culture par l'occupation temporaire : le Théâtre à Grigny (91)..... | 20 |
| Réimplanter un lieu de vie : le café associatif dans le village Villeconin (91) | 21 |
| Favoriser l'accès à la santé par le numérique : la e-maison médicale à Saint-Julien-les-Villas (10) | 22 |
| Penser la société de demain : la ferme du 100 ^e singe à Belbureau (31)..... | 23 |
| Travailler avec un réseau d'entreprises : le club des entrepreneurs du Sud Toulousain (31)..... | 25 |
| Revaloriser les savoir-faire alimentaires locaux : la Mobicuisine dans la Région d'Audruicq (62) | 27 |
| 3.2. Co-construire au service de projets locaux..... | 29 |
| Faciliter la mobilité pour valoriser l'offre culturelle : le dispositif « Sortez en bus » de la métropole rennaise (35) | 30 |
| Encourager les initiatives des habitants : mise en place de commerces tournants à Valmondois (95) | 32 |
| Faciliter la mobilité pour les chercheurs d'emploi : les cyclomoteurs dans la communauté de communes de Montesquieu (33) | 33 |
| Relier la métropole et le périurbain par des mobilités nouvelles : contrat de réciprocité entre la Montpellier Méditerranée Métropole et la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (34) | 34 |
| Développer de nouveaux services de soins : le Relais télésanté Sud-Essonne à Moigny-sur-Ecole (91)..... | 36 |
| Financer autrement les entreprises : partenariat du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse avec la plateforme hellomerci (78) ... | 37 |
| Rendre visible l'offre des agriculteurs locaux : la marque « Producteurs Oise-Pays de France » (60) | 38 |

| | |
|--|-----------|
| Animer le territoire par des évènements éphémères : le Festival des Bistrots (02) | 39 |
| Créer de nouveaux espaces de travail : les bureaux mutualisés à Fontainebleau (77) | 40 |
| Créer des centralités culturelles : la Ferme du Buisson à Noisiel (77) | 41 |
| Soutenir l'investissement des artisans : l'exemple du PNR du Vexin français (95)..... | 44 |
| Repenser la mobilité touristique et rurale : | |
| La maison de l'écomobilité et du tourisme du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (78) .. | 45 |
| 3.3. Piloter des programmes et dispositifs publics | 46 |
| Mettre en place une plateforme en ligne de recherche d'emploi : Le portail emploi de la communauté de communes des Portes Briardes (77)..... | 47 |
| Créer un lieu central pour le développement local : | |
| la Cité du Développement économique et de l'Emploi de Cœur d'Essonne (91) | 48 |
| Développer le tourisme d'affaires : « Destination Entreprises » du Pays de Fontainebleau (77)..... | 49 |
| Faciliter la valorisation des déchets : le Smicval Market (33)..... | 50 |
| Cibler les jeunes dans la politique santé : le « Pack Santé » de Saint-Etienne-du-Rouvray (76)..... | 52 |
| Valoriser collectivement l'attractivité du territoire : la carte interactive et <i>opensource</i> de la communauté de communes de Seignanx (40)..... | 53 |
| Repenser la logistique du marché local : | |
| La Guierche, "point drive" pour les commerçants de proximité (72)..... | 55 |
| Conclusion..... | 57 |
| Bibliographie | 59 |
| Annexe | 61 |

Préambule

Souvent réduit à être un simple lieu d'habitation et de production agricole, le périurbain est considéré comme le produit de l'étalement urbain et du tout-automobile. A rebours de ces considérations, le périurbain est aussi un lieu méconnu d'expérimentation où se réinvente la vie locale. C'est aujourd'hui un territoire à part entière qui pense son propre développement et innove dans son organisation économique et territoriale. Avec l'essor des intercommunalités et des documents locaux de planification depuis les années 2000¹, les acteurs du périurbain portent de plus en plus des projets de développement économique. Pourtant les praticiens et les experts manquent encore de références et de bonnes pratiques en la matière pour concevoir leurs politiques économiques locales. C'est donc par des initiatives ponctuelles, des expériences et des actions ciblées que le périurbain produit progressivement une manière de vivre et un fonctionnement économique qui lui sont spécifiques.

Le développement économique, tel qu'il est employé ici, porte sur l'ensemble des transformations techniques, sociales, culturelles ou autre qui vise l'amélioration du bien-être social. Cette définition large permet de prendre en compte tout type de développement et de ne pas se concentrer uniquement sur une approche métropolitaine du développement orienté vers la croissance de la production et des richesses associée à une amélioration technique et technologique. Le périurbain ne peut pas calquer sa stratégie économique sur celle de la métropole mais peut cependant inventer sa propre trajectoire en répondant à des enjeux spécifiques comme les déserts médicaux, le développement de l'économie résidentielle, la relocalisation des activités productives ou encore le renouvellement des pratiques agricoles.

Le développement économique de ce territoire se situe aussi à plusieurs échelles. Le périurbain doit se penser avec ses particularités (et non plus uniquement comme le produit de la ville-centre) et en relation avec la métropole. En somme, un développement économique local spécifique à ces territoires est en train d'émerger à partir d'initiatives transversales.

La Région Île-de-France s'engage pour ces territoires afin de réduire les fractures socio-économiques. Avec notamment son projet transversal « Région solidaire », mis en place en 2018, la collectivité souhaite « faire de l'Île-de-France une terre d'engagements et d'innovations ». Elle se veut être fédératrice et motrice dans le développement sur tous les territoires et dans tous les domaines comme par exemple le transport, le commerce ou le tourisme. Avec ce guide, L'Institut Paris Région s'inscrit aussi dans cette voie et souhaite promouvoir les initiatives périurbaines encore peu connues. Près de trente expériences dans le territoire francilien, et aussi dans les autres espaces périurbains français, est recensée dans ce document.

Ce guide d'initiatives locales pour le périurbain s'adresse principalement aux élus et aux techniciens de ces territoires afin de leur inspirer de possibles nouvelles politiques publiques et de nouvelles façons de faire. En effet, souvent en manque d'ingénierie, ils peuvent être à la recherche de nouvelles idées afin de concevoir leur développement. Ce document contribue à partager des pratiques en mettant en avant leurs singularités.

La présente étude dressera tout d'abord un rapide portrait du périurbain en général puis francilien plus spécifiquement. Par la suite, les clés de lecture seront expliquées grâce à un mode d'emploi. Enfin la plus large partie du guide sera dédiée à la présentation de la trentaine d'initiatives.

¹ La loi SRU (2000) a participé au renforcement des capacités et des outils de planification des collectivités locales par la création du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

1. Le périurbain : état des lieux

Le périurbain est un espace difficile à définir tant il n'est pas aisé de l'identifier parmi les autres catégories spatiales. Il ne peut être associé aux villes denses et fortement peuplées mais ne peut pas être non plus assimilé aux espaces ruraux. Il est un espace d'entre-deux.

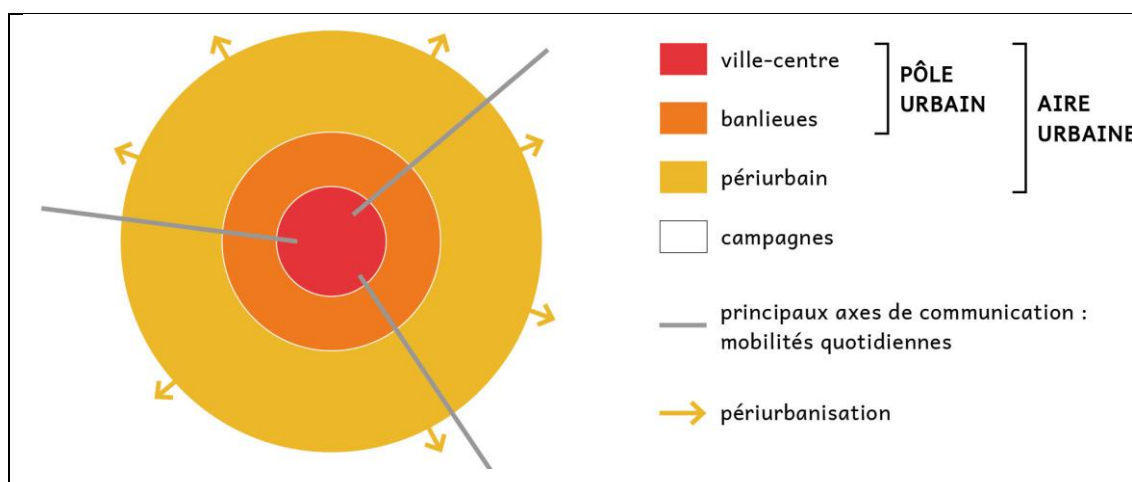
Par ailleurs, la définition de ce territoire est sujette à débat et à controverse. D'un côté, il a été décrié comme le contre-modèle de la ville durable à cause de l'étalement urbain auquel il est sujet. D'un autre côté, il fut réhabilité pour son cadre de vie par les élus locaux et les habitants.

La définition ci-dessous a pour vocation d'être la synthèse de ces débats pour arriver à une signification stabilisée et commune du périurbain.

1.1. Définitions du périurbain : d'un espace réceptacle à un lieu créateur de dynamique

Une première définition du périurbain est donnée par l'Insee qui considère cet espace comme une catégorie statistique depuis les années 1990 en France. Il fait partie de l'aire urbaine, c'est-à-dire l'ensemble des communes dans lesquelles au moins 40 % des actifs ayant un emploi vont travailler dans la ville principale ou dans le reste de l'agglomération.

Le périurbain, résultat de l'étalement urbain



Source : <http://le-blog-hq.eklablog.com/q1-aires-urbaines-a149021474>

Le périurbain résulte donc du processus d'étalement urbain de la ville-centre. Si on observe en effet les trajets pendulaires, une part significative des habitants travaillent dans le pôle urbain, c'est-à-dire dans la ville-centre ou en banlieue. Le périurbain se sépare néanmoins de l'agglomération centrale physiquement par des espaces agricoles et forestiers.

La faible urbanisation est l'une des principales caractéristiques de cet espace. Seulement 20 % de leur surface est bâtie et donc la densité par habitant est nettement plus faible par rapport à l'agglomération. Cet émiettement spatial de la ville périurbaine a des conséquences directes sur son fonctionnement économique. Marquée par des résidences individuelles regroupées en lotissement, on y voit là la dépendance de cet espace à l'égard d'un autre centre. L'arrivée de la population dans ces anciennes communes agricoles a eu pour conséquence de profondément changer l'économie interne de ces territoires. Un certain nombre d'activités se trouve renforcé comme l'économie des services. Si les commerces de proximité ont tendance à disparaître ou sont en difficulté, le secteur des services des ménages, comme l'éducation ou les services à la personne, est en plein développement. Depuis les années 1970, le périurbain a muté d'une économie essentiellement productive avec un fort poids de l'agriculture ou de l'industrie locale à une économie résidentielle au service des habitants.

A l'opposé de cette première approche, le périurbain peut être aussi défini comme **un lieu de vie et d'ancrage local pour ses habitants.** Selon l'Insee, le périurbain est ni du rural ni de l'urbain, alors

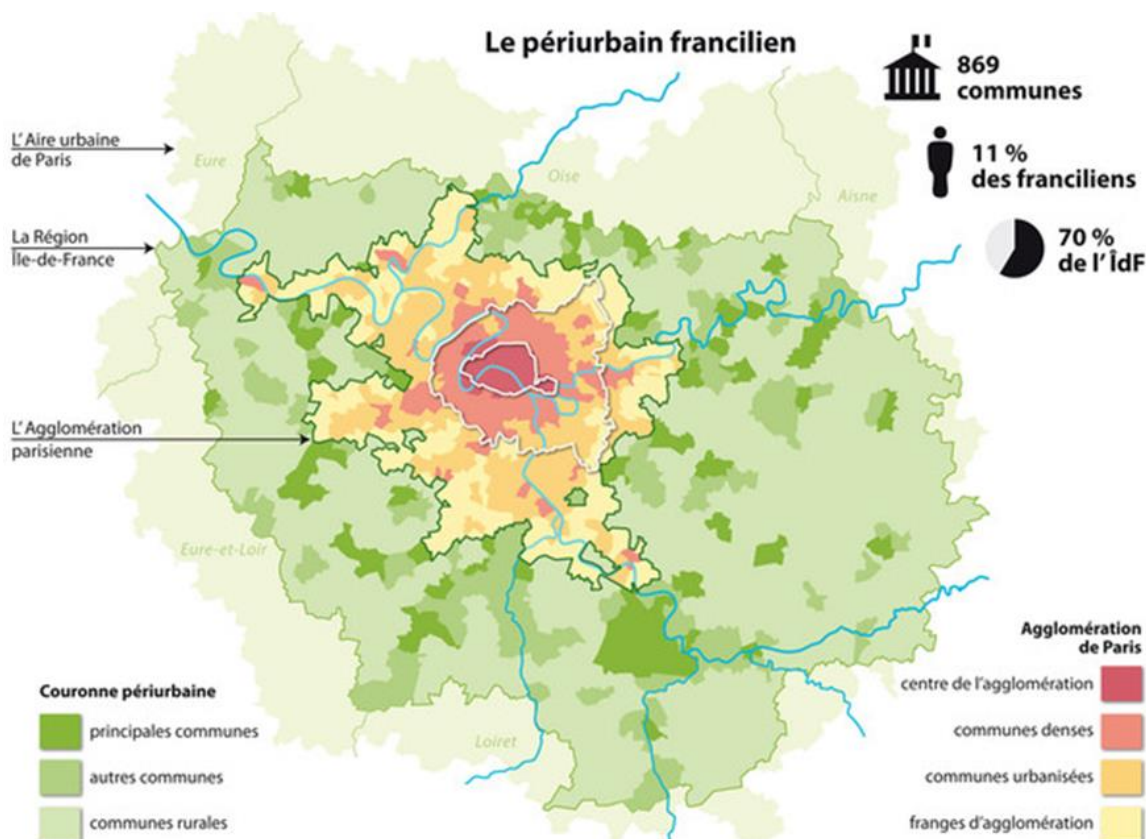
que les habitants ont le sentiment d'habiter dans une « ville à la campagne ». Le paysagiste Pierre Donadieu utilise ainsi la notion de « campagnes urbaines » pour qualifier ces territoires « marqués à la fois par des paysages ruraux et une forte proximité à la ville. » (Missonnier, 2017). Les espaces agricoles simplement perçus comme un « cadre de vue » par les premières approches statistiques sont un élément clé du « cadre de vie » et d'identité du périurbain. (Rougé, 2018) Alors que le périurbain en France rentre en stagnation démographique² depuis le milieu des années 2000, un désir d'ancrage se fait ressentir chez les habitants. Ces reconfigurations, dans les pratiques comme dans les représentations, invitent les acteurs locaux à s'engager dans des démarches territoriales singulières afin de développer une économie locale et d'améliorer la qualité de vie.

Ainsi des acteurs locaux, privés ou publics, émergent depuis ces dernières années pour développer ces territoires en tenant compte de leurs spécificités. Le périurbain est donc cet espace hybride, à la fois résultat d'une influence urbaine extérieure et à la fois de dynamiques endogènes de plus en plus présentes.

² En ce qui concerne le périurbain francilien, la population a augmenté de 83% entre 1962 et 1990 contre 26% pour la totalité de la population d'Île-de-France. L'accroissement de la population périurbaine est nettement plus faible entre 1990 et 2017, un peu moins de 26%. Il est néanmoins toujours supérieur à l'augmentation des habitants de l'ensemble de la Région, qui est de 14%.

1.2. Le périurbain francilien

Le périurbain francilien se distingue des périphéries des autres métropoles françaises par sa taille. Si certains périurbains peuvent atteindre la taille d'un département, celui d'Île-de-France dépasse même les frontières régionales. Ayant une superficie large, il contient des espaces très diversifiés. Il s'agit par-delà les différences de déterminer les caractéristiques communes de ce territoire.



Source : IAU, *Chronique du périurbain francilien n°2*, « Le périurbain n'est pas une punition ! De la terre d'accueil à la terre d'ancrage », 2014, <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/perurbain/chroniques-du-perurbain/le-perurbain-nest-pas-une-punition-de-la-terre-daccueil-a-la-terre-dancrage.html>

Le découpage morphologique d'Île-de-France, réalisé par l'Institut Paris Region révèle aussi la diversité des territoires périurbains :

- « Les principales communes » recouvrent les villes moyennes d'Île-de-France. Elles sont considérées comme des pôles secondaires de centralité dans la Région, selon le SDRIF de 2013, notamment comme des centres économiques. « Le développement de nouvelles filières économiques (« industries durables, innovation numérique, développement de productions locales », p.62) est vu comme une opportunité » (Le Goff, 2019).
- « Les autres communes » sont les villes et les villages dont le bâti est continu avec celui des villes moyennes franciliennes.
- « Les communes rurales » comptent moins de 2000 habitants. Elles ont un faible niveau d'emploi, d'équipements et de services de proximité.

Les initiatives ne seront donc pas les mêmes selon les territoires et le développement envisagé ne sera pas de la même ampleur et intensité selon que l'on se trouve dans une commune rurale ou urbaine.

La densité est l'un des moyens qui permet de distinguer le périurbain du reste du territoire régional. L'espace hors agglomération se distingue par une densité très basse 148 hab/km² contre 1 860

hab/km² dans l'agglomération en grande couronne et 6 858 hab/km² en petite couronne. Cette densité par habitant est déjà un bon indice sur l'emploi et les modes de déplacement dans le périurbain.

Néanmoins **le périmètre du périurbain est plus flou si l'on prend en compte d'autres critères** comme le paysage, le profil de la population, les secteurs économiques ou les modes de déplacements privilégiés. Que ce soit par exemple au nord du Val d'Oise ou à l'aval de la Seine, certaines communes de l'agglomération centrale ont des caractéristiques physiques et économiques proches du reste des territoires périurbains. C'est pourquoi, des initiatives de développement économique, y compris dans les espaces les moins denses de l'agglomération centrale, seront mentionnés dans ce guide.

Cependant pour des facilités statistiques, les chiffres clés du point suivant seront déterminés à partir de la définition statistique du périurbain, ce qui correspond à la couronne périurbaine en vert sur la carte.

1.3. Trois principaux défis socio-économiques

Les territoires périurbains connaissent un fort éloignement à l'emploi

Près de la moitié des emplois se trouvent dans le cœur économique d'Île-de-France - constitué principalement de Paris et des Hauts-de-Seine – alors que seulement 7 % des emplois franciliens se trouvent hors de l'agglomération centrale (Leroi, 2016). La faible présence d'emploi dans le territoire périphérique rend nécessaire le déplacement des habitants vers l'agglomération centrale pour travailler. Sur le plan des mobilités pendulaires, seulement 19,3% des habitants du périurbain en 2016 travaillent dans leur commune de résidence alors que ce chiffre monte à 32% pour les habitants de l'agglomération centrale. L'éloignement entre le lieu de résidence et le lieu de travail engendre de lourdes conséquences sur l'économie de proximité. Le territoire est peu habité la journée ; les résidents du périurbain sont plus facilement amenés à consommer à proximité de leur lieu de travail.

Le vieillissement de la population est à anticiper pour en faire un levier de développement

2,9 millions de Franciliens auront plus de 60 ans en 2030, dont 1,2 million de 75 ans ou plus.³ Si l'augmentation prévue des personnes âgées est générale en Île-de-France, cette croissance sera plus forte dans le périurbain. En effet, les rythmes d'évolution seront beaucoup plus soutenus en grande couronne, en conséquence du vieillissement des ménages qui ont participé au desserrement de la population régionale vers la grande couronne dans les années passées. (Laborde et al., 2017). Les modes de production et de consommation vont donc être bouleversés dans les dix prochaines années.

Les territoires périphériques souffrent d'un manque de notoriété et d'image

Si les villes petites et moyennes franciliennes comme Fontainebleau, Rambouillet ou Meaux peuvent s'appuyer sur une identité historique, culturelle et paysagère, les territoires périphériques les plus périurbanisés peuvent souffrir d'un manque d'identité. Or il n'y a pas d'action publique territoriale cohérente sans « **récit commun** ». Celui-ci a pour double avantage de déterminer une ligne directrice capable de fédérer les acteurs locaux ainsi que d'élaborer une stratégie de marketing territorial. Cette mise en récit du territoire suit trois conditions principales : la mobilisation du passé afin d'inscrire des projets et une vision à long terme, la confiance envers les élus et les décideurs publics et enfin la capacité à concevoir un « scénario d'un futur métropolitain où les destins individuels seront liés de façon passionnée »⁴. Une fois que le récit territorial est élaboré, celui-ci peut être utilisé dans une politique de marque.

³ Insee, projections de population Omphale, 2010

⁴ Faure Alain, chercheur au CNRS en science politique, « Les campagnes urbaines à l'épreuve des mots » in *Revue Urbanisme*, « Campagnes urbaines », 34e rencontre des Agences d'urbanisme, Amiens, n°47, hors-série, 2013

1.4. Le périurbain, levier de développement local

Face aux différents défis auxquels est confronté le périurbain, plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour développer le territoire, répondre aux attentes des habitants, accueillir de nouvelles entreprises.

Une économie de proximité

Le développement d'activité et de service de proximité permet de trouver des réponses au phénomène de banlieue-dortoir dans ces territoires. Afin de rapprocher l'emploi de l'habitat, l'installation de zones d'activités pour des PME-PMI, d'industries, voire même de tiers-lieux⁵ permet de limiter les déplacements pendulaires et ses effets négatifs. Plus précisément les espaces de coworking ou de centres de télétravail peuvent être de véritables générateurs de retombées pour l'économie de proximité. La relocalisation de l'emploi dans le périurbain peut en effet profiter au tissu économique local déjà existant.

Une économie diversifiée

La diversification des activités et des emplois notamment dans les pôles de centralités de l'espace périphérique francilien contribuerait à redynamiser leur tissu économique et la qualité de vie de leur population. Il convient d'éviter de tomber dans le tout-résidentiel, d'autant plus que, dans certains cas, se posent des problèmes de gestion du caractère saisonnier des activités (notamment l'économie « présenteielle » liée au tourisme). L'agriculture, l'artisanat ou les activités de loisirs sont des leviers de développement parmi d'autres pour renforcer l'économie de ces territoires. Fédérer l'ensemble des entreprises du territoire peut permettre de créer une dynamique positive de l'attractivité du territoire.

Une économie inclusive

L'économie périurbaine peut aussi s'appuyer sur les habitants pour pouvoir se développer. Un développement économique inclusif vise à associer tous les types de profils et de compétences, ce qui a pour conséquence de renforcer les liens sociaux et d'améliorer le cadre de vie. Au niveau de l'inclusion sociale, l'économie sociale et solidaire (ESS) est particulièrement adaptée au périurbain car elle favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Concernant l'inclusion générationnelle, la *silver economy* est une opportunité pour accompagner le vieillissement de la population périurbaine. Son « objectif est de préserver l'autonomie des personnes âgées et, par conséquent, de prévenir leur état de dépendance » (Leroi, 2016).

Des expérimentations de développement économique

Si les politiques de soutien à l'innovation sont particulièrement prégnantes et mises en avant dans les métropoles, elles ciblent très peu les territoires de « faible densité »⁶ dont les territoires ruraux et périurbains (CGET, 2015). Pourtant ces territoires, s'ils sont regardés selon leurs atouts et non leurs contraintes sont des territoires innovants et potentiellement attractifs. En répondant aux besoins sociétaux, peu ou mal satisfaits, par des processus d'expérimentations et de valorisation des ressources existantes, ces territoires peuvent se rendre visibles et lisibles.

⁵ Un tiers-lieu désigne selon la définition de l'Institut Paris Region « un nouvel espace de travail et de production qui accueille de plus en plus d'indépendants, en privilégiant un travail nomade, à distance et collaboratif. » Pour aller plus loin : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-tiers-lieux-de-nouveaux-espaces-pour-travailler-autrement.html>

⁶ Par faible densité, le CGET désigne alors les territoires faiblement dotés en facteurs classiques de l'innovation comme la concentration de talents, des réseaux de transport et de communication ou une taille du marché trop étroite.

2. Mode d'emploi du guide

Ce document est un guide qui référence des initiatives périurbaines, classées par grandes catégories, qui ont été retenues pour leur grande diversité et pour leur capacité à inspirer d'autres territoires.

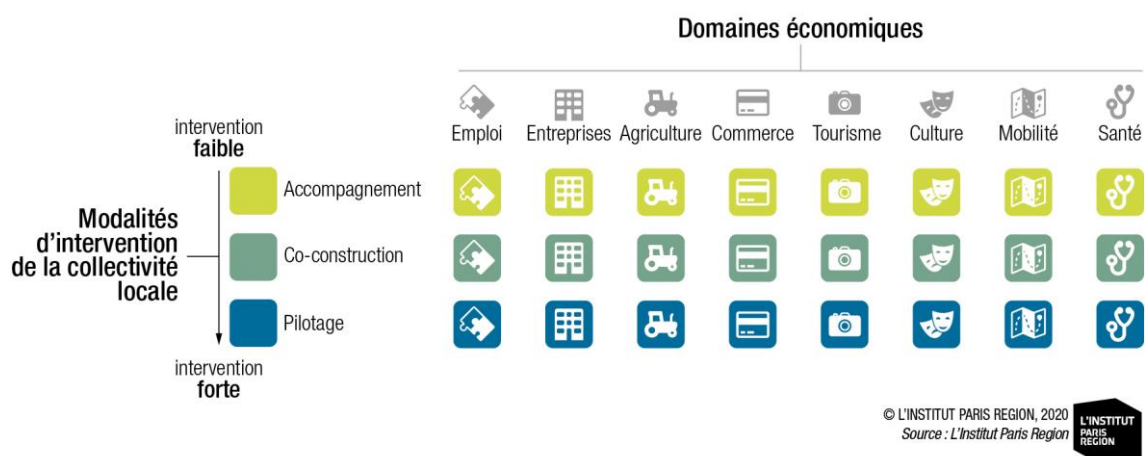
2.1. Une double entrée pour classer les initiatives

Les initiatives recensées sont classées selon deux critères : la modalité d'intervention des collectivités locales (3 identifiées) et le ou les domaines économiques concernés par l'expérience (8 identifiés).

Chaque chapitre correspond à l'une des trois modalités d'intervention : l'accompagnement, la co-construction et le pilotage.

Un pictogramme situé sous le titre de l'initiative permet ensuite d'identifier rapidement le ou les domaines économiques.

LES DEUX CRITÈRES DE CLASSIFICATION



Modalité d'intervention de la collectivité locale

Notre approche a consisté à classer les modes d'interventions de la collectivité selon les 3 modèles suivants, de l'action la plus indirecte à l'opération la plus directe :

- **L'Accompagnement**

Dans le cadre d'**actions indirectes**, la collectivité territoriale peut soutenir financièrement les initiatives portées par d'autres acteurs, publics ou privés. Cet **accompagnement** peut faire effet de levier voire même lancer certaines actions sur le territoire. Cependant la collectivité reste en dehors de la gouvernance de l'expérience. Le porteur de projet reste autonome dans la gestion de son organisation.

- **La Co-construction**

Dans un autre registre, la collectivité locale peut intervenir directement sur son territoire en menant des **actions conjointes** avec d'autres acteurs, quelles que soient leur nature. Cette **co-construction** peut prendre la forme d'un partenariat.

- **Le Pilotage**

Enfin la collectivité publique peut **piloter directement** un projet sur son territoire avec une participation résiduelle des acteurs privés. Elle peut intervenir seule lorsque l'action privée est défailante sur son territoire et sur un projet donné. C'est le cas pour le soutien à l'emploi ou la gestion de site d'activité lorsque l'espace est peu attractif.

Domaine économique

Les domaines économiques d'intervention ont été décomposés en huit catégories : *l'emploi, le développement des entreprises, le commerce, la culture, le tourisme, l'agriculture, la santé* ou encore *la mobilité*.

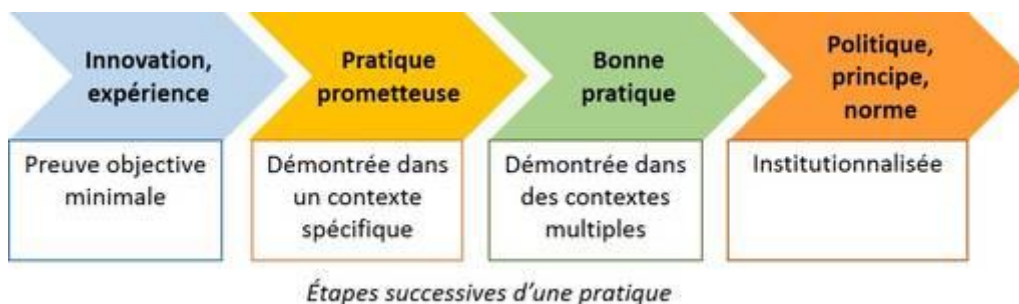
La notion de développement économique est ici utilisée au sens large. Il ne s'agit pas de développer seulement les activités productives mais aussi les services marchands et non marchands. C'est pourquoi des thématiques comme la santé ou la mobilité sont abordées. Celles-ci permettent de répondre aux besoins des habitants et accompagnent aussi l'accueil de nouveaux habitants.

Dans ce guide, le ou les domaine(s) économique(s), auxquelles appartiennent les projets, sont précisés dans la description de chacune des initiatives. En effet, une pratique locale peut faire partie de plusieurs secteurs à la fois. L'objectif est de montrer la transversalité de chacun des projets qui sont trop souvent traités de manière séparée. Le lecteur trouvera dans ce guide, par exemple, des projets de transports qui sont aussi touristiques. Par ce biais, il s'agit ainsi d'inciter les collectivités de mettre en œuvre des projets ou des dispositifs en transversalité avec l'ensemble des services.

2.2. Guide de « pratiques prometteuses »

L'autre point méthodologique soulevé est le partage des initiatives locales, souvent nommées « bonnes pratiques ». Elles visent à influencer les politiques publiques des collectivités locales et elles sont souvent répliquées tout en étant adaptées au contexte territorial.

L'objectif de ce guide est ici de proposer et donner des aperçus d'initiatives. Selon le schéma repris de la FAO⁷, les actions mises en avant sont des « pratiques prometteuses ». Ces expériences ont fait leur preuve dans un territoire mais ne sont en aucun cas des modèles à suivre à la lettre. L'ensemble de ces initiatives, par leur multiplicité et diversité, donne à voir un panorama d'idées inspirantes. Cette étude n'est en aucun cas un manuel clé en main. Il invite les élus et les techniciens à élargir le champ des possibles en termes de développement économique. Souvent, les références en matière de développement local font la part belle aux territoires denses. Il s'agit ici alors de se polariser sur les initiatives périurbaines.



Source : FAO, « Comment capitaliser et partager vos bonnes pratiques pour générer le changement ? » in *Outils pratiques* : <http://www.fao.org/capacity-development/resources/practical-tools/comment-documenter-et-partager-les-bonnes-pratiques-pour-generer-le-changement/fr/#c543713>

Le repérage d'initiatives a été basé sur plusieurs sources. Les études de l'Institut Paris Region ont constitué une première base de recherche. En effet, le périurbain est un sujet qui a été traité à plusieurs reprises soit en tant que tel soit de manière indirecte. Cette première recherche a été élargie notamment par des initiatives issues des travaux de la Banque des Territoires, du Lab Périurbain de l'ANCT⁸, et du Laboratoire de l'ESS⁹.

⁷ FAO est l'acronyme anglais couramment utilisé pour désigner l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

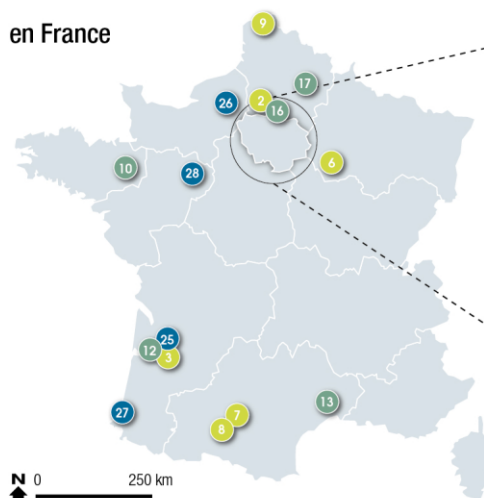
⁸ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

⁹ Économie Sociale et Solidaire

3. Une sélection d'initiatives de développement local dans le périurbain

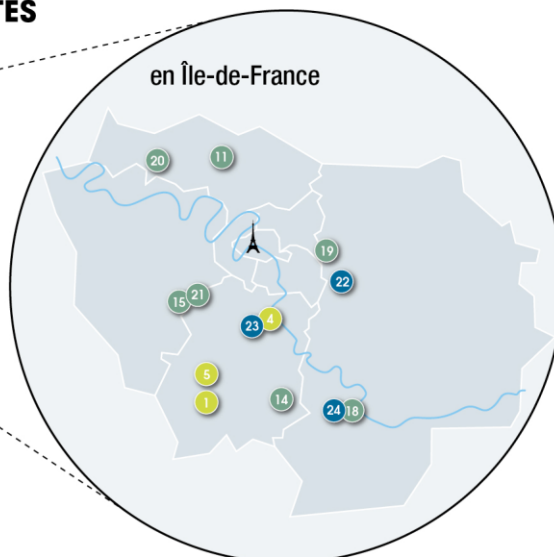
UNE TRENTAINE D'INITIATIVES INSPIRANTES

en France



N 0 250 km

en Île-de-France



Modalité d'intervention de la collectivité

● Accompagnement

- 1 - Pôle Economique Solidaire Sud-Essonne
- 2 - AgriLab Unilasalle (centre d'innovation agricole)
- 3 - Les Chantiers Tramasset (friche culturelle)
- 4 - Théâtre à Grigny
- 5 - Le pt'i Vilco (café associatif)
- 6 - E-maison médicale
- 7 - La Ferme du 100^e singe (tiers-lieu agricole)
- 8 - Le Groupement des entrepreneurs du Sud-Toulousain
- 9 - Mobicuisine (cuisine itinérante)

● Co-construction

- 10 - Sortez en bus (dispositif culturel)
- 11 - Commerces tournants
- 12 - Cyclomoteurs en location
- 13 - Contrat de réciprocité entre Montpellier et une intercommunalité périurbaine
- 14 - Relais téléasanté
- 15 - Plateforme de financement collaboratif
- 16 - Marque Producteur Oïse Pays de France
- 17 - Festival des bistrots
- 18 - Stop&Work (espace de coworking)
- 19 - Ferme du Buisson (lieu hybride culturel)
- 20 - Opération Collective de Modernisation de l'artisanat
- 21 - Maison de l'éco-mobilité et du tourisme

● Pilotage

- 22 - Portail Emploi (plateforme numérique)
- 23 - Cité du développement économique et de l'Emploi
- 24 - Destination Entreprises (tourisme d'affaire)
- 25 - Smicval Market
- 26 - Pack Santé
- 27 - Carte interactive
- 28 - Point Drive (livraison au marché)

i Pour avoir davantage d'informations sur le classement des initiatives, retrouvez en annexe un tableau récapitulatif

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2020
Source : L'Institut Paris Region



3.1. Accompagner les initiatives privées et associatives

Dans la catégorie d'intervention dénommée « Accompagnement », les collectivités n'interviennent pas directement dans la gouvernance des projets. Elle n'occupe pas un rôle pivot et pro-actif mais elle vient en soutien. Elle ne fait donc pas partie du conseil d'administration de la structure ou ne pilote pas un projet avec l'organisation qu'elle soutient. Elle répond alors principalement aux besoins des initiatives afin de faciliter leur développement.

Trois types d'interventions possibles ont été identifiés dans le cadre des outils potentiellement mobilisable par les collectivités locales :

- **Subventionner le fonctionnement et les actions des organisations locales.** La collectivité, dans le cadre de la subvention, peut financer une partie des activités de la structure et non la totalité. En effet, la collectivité ne peut financer que les projets des structures en rapport avec ses compétences. Par exemple dans le cadre des subventions au pôle économique et solidaire, le Département ne peut soutenir que les actions en faveur de l'insertion professionnelle dans le cadre de ses compétences sur l'emploi. D'autre part, la collectivité peut cibler ses dépenses selon les projets qu'elle souhaite soutenir. C'est le cas pour les Chantiers Tramasset, association qui réhabilite un patrimoine industriel. La communauté de communes a décidé, en fonction de sa stratégie, de cibler son financement sur les actions pour la jeunesse.
- **Faciliter l'accès à l'immobilier d'activités.** Certaines structures, notamment associatives, peuvent démarrer leur activité avec peu de fonds propres. La collectivité peut donc les aider en diminuant les charges sur le bâti ou en leur prêtant des locaux, comme c'est le cas pour le café associatif à Villeconin. Faciliter l'accès à des locaux, c'est aussi maîtriser le parcours résidentiel des entreprises de son territoire. Les collectivités peuvent donc orienter le choix de localisation des activités.
- **Donner un accès à l'espace public.** Dans le cadre d'un accompagnement ciblé sur certains projets, la collectivité peut donner l'accès à certaines initiatives aux espaces publics ou aux propriétés de la commune.

Développer les projets d'insertion par l'activité économique : le Pôle Economique Solidaire Sud-Essonne à Etampes (91)



Le Pôle Economie Solidaire Sud-Essonne (PES-SE) occupe un rôle majeur dans la création et le maintien de l'emploi dans les marges du département francilien. Il est en effet un ensemble de 6 sociétés de l'économie sociale et solidaire (ESS)¹⁰ et d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Contexte géographique

Cet ensemble se situe à Etampes, ville de 25 000 habitants qui est le pôle de centralité du sud de l'Essonne, entouré d'espaces ruraux. Plus précisément, le PES-SE se trouve en entrée de ville proche d'une zone commerciale et d'un lotissement pavillonnaire.

Gouvernance

Le pôle est composé de 6 sociétés et chacune d'entre elle est un partenaire opérationnel du pôle. Ces entreprises animent les principales missions du pôle et font partie de la gouvernance de l'ensemble.¹¹ Elles font partie de l'assemblée générale et du conseil d'administration qui élit le bureau. Chacune d'entre elles proposent une diversité d'offres afin que les bénéficiaires puissent se rapprocher de l'emploi. Ainsi le Pôle Economie Solidaire suit les demandeurs d'emploi tout au long de leur parcours en leur donnant accès à plusieurs outils d'insertion :

- **La formation.** Celle-ci est assurée par l'organisme de formation Horizons qui propose une diversité de parcours préprofessionnels dans les domaines des services à la personne, aux collectivités mais aussi dans l'informatique, la remise à niveau, l'ergonomie et la prévention des risques. Toutes ces formations sont certifiées et labélisées Agenda 21 et par l'institut IPERIA de l'emploi familial.
- **L'accompagnement à l'emploi.** L'association intermédiaire Action Emploi, la plus ancienne structure du pôle, accompagne les personnes en difficultés sociales et professionnelles dans les métiers des services à la personne.
- **Les contrats de travail d'insertion.** Les Potagers du télégraphe et Val'emploi Services sont deux chantiers d'insertion qui portent respectivement sur l'agriculture biologique et sur les services aux particuliers et aux collectivités. La SCOP Val'emploi est quant à elle une entreprise d'insertion dans les domaines des travaux de second œuvre, le nettoyage et l'entretien d'espaces verts

Juridiquement le pôle est un Groupe Economique et Solidaire (GES)¹². La mutualisation des services est donc au cœur de son projet. L'ensemble gère lui-même ce qu'il nomme les « services communs ».¹³ Ils sont composés de la gestion des locaux (qui sont partagés par l'ensemble des structures membres), le paiement des frais généraux, la comptabilité et les activités administratives. En rationalisant l'organisation, en clarifiant les rôles et responsabilités et en partageant les moyens et les informations, les activités de l'ensemble arrivent à toucher leur cible et à gagner en efficacité.

Au-delà de ces missions, le pôle a mutualisé trois activités d'insertion :

- « **Mobilité solidaire** » est un service qui vise à encourager la mobilité des personnes éloignées de l'emploi. Cela consiste principalement à une aide pour passer le permis de conduire, à la location de véhicule et à l'accès de transports solidaires.

¹⁰ Les structures de l'ESS regroupent les organisations favorisant un développement local basé notamment sur les principes d'utilité sociale et de coopération. Les valeurs mises en avant par le pôle sont notamment l'équité sociale, le développement durable et la solidarité.

¹¹ Les activités du pôle et de chaque partenaire sont détaillées dans les rapports d'activités présents sur le site du PES-SE : <http://www.pole91.fr/>

¹² Un GES « désigne un ensemble de structures, à statut associatif ou commercial, aux personnalités morales différentes, entretenant des liens de collaboration à différents niveaux en fonction du degré d'intégration ». Définition selon Eric Béasse dans « Les Groupes Économiques Solidaires, acteurs d'un développement économique solidaire et durable », COORACE, 2011

¹³ DIRECCTE Île-de-France. « Rapport final « Investigation des modèles économiques des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE). » septembre 2015.

- **Service Accompagnement socioprofessionnel.** Il contribue à mettre en place un réseau d'accompagnement à l'échelle du pôle et donc de développer des passerelles entre les entreprises.
- **Ancrage territorial.** Ce service a pour but d'accentuer et de poursuivre les collaborations du pôle avec d'autres acteurs de l'ESS sur le territoire mais aussi avec des collectivités territoriales. Ainsi, c'est à ce niveau que sont signés des partenariats. Ce service a aussi permis de professionnaliser la communication du pôle.

Les collectivités locales font partie des principaux partenaires financiers de l'ensemblier. En premier lieu, le département, dont la subvention est la plus grande, soutient la majorité des actions des SIAE : contrats d'insertion, formations, permis solidaire, chantier ASH. L'Etat aide principalement les postes des salariés en parcours des SIAE : CUI – CAE, aide à l'accompagnement. Le Conseil Régional d'Île-de-France finance quant à lui les emplois tremplins. Enfin les intercommunalités et les communes soutiennent ponctuellement le pôle.

Atouts et points de vigilance

En tant que regroupement d'acteur, le PES-SE est plus facilement lisible et repérable sur le territoire qu'une seule entreprise. Cette visibilité est d'autant plus importante que son activité consiste à accompagner les personnes éloignées de l'emploi¹⁴, à l'écart des principaux réseaux professionnels.

Pour aller plus loin :

Site du Pôle Economique Solidaire : <http://www.pole91.fr/>

¹⁴ C'est l'une des manières de définir l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Il est en effet défini par les pouvoirs publics comme un accompagnement au retour à l'emploi afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus isolées.

Favoriser l'innovation agricole : le centre d'innovation collaborative pour l'agriculture Agrilab dans le Beauvaisis (60)



L'AgriLab est un centre d'innovation collaborative inspiré du mouvement des fablabs¹⁵. Il offre ses services à un public varié, des agriculteurs aux étudiants en passant par les particuliers et les collectivités locales. En tant que fablab, il valorise l'innovation ascendante c'est-à-dire le fait de partir du besoin des *makers* et du partage de savoirs pour créer de nouvelles technologies.

Dans ce lieu, on peut distinguer trois espaces qui correspondent à des créations différentes : création et apprentissage des outils marketing et de communisation, fabrication d'objets électroniques et d'objets mécaniques et enfin utilisation de techniques du numérique (impression 3D, conception assistée par ordinateur...).

Contexte géographique

L'AgriLab est un centre d'innovation collaborative pour l'agriculture, fondé en 2018, au Nord de Beauvais installé au cœur d'une ferme polyculture-élevage. Ce tiers-lieu se situe à proximité du pôle d'enseignement supérieur, UniLaSalle, dont il est l'un des outils.

Gouvernance

L'AgriLab accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches, de l'idée jusqu'à la fin du processus de création. L'objectif visé est en effet de leur permettre de fonder des entreprises innovantes et profitables. C'est pourquoi deux principaux sont à leur disposition :

- Tout d'abord l'OpenLab qui est centré sur la fabrication de technologies et d'innovations. Cet abonnement donne accès à de nombreuses machines de fabrication. En contrepartie, tous les projets créés dans ce cadre sont en opensource, c'est-à-dire qu'ils sont accessibles à tous les autres membres du FabLab via une plateforme. Des formations sont aussi proposées afin que tous puissent d'approprier les machines.
- Le Privatelab est quant à lui centré sur l'accompagnement de projet que ce soit au niveau de la gestion et du management d'entreprise qu'au niveau technique. Des espaces de travail sont mis à disposition. Le suivi est personnalisé en fonction de l'avancée du projet ainsi que de sa nature.

Au-delà de ces deux principaux abonnements, ce lieu propose aussi des prestations à la carte comme la privatisation de certains espaces ou machines.

Afin de favoriser l'innovation à plus grande échelle, AgriLab tient à se connecter aux réseaux des FabLabs, aux réseaux agricoles (coopératives, centres de gestion, chambres d'agriculture, ...) et aux réseaux universitaires. Connecté au réseau mondial, il s'appuie sur le pôle territorial d'agro-équipement de la région du Beauvaisis. La communauté d'agglomération s'est en effet entourée d'acteurs innovants variés : des centres de recherche tels que l'institut Unilasalle, à l'origine d'AgriLab, et d'industries de machines agricoles comme CETIM¹⁶. Ainsi l'Agglomération du Beauvaisis, le Département de l'Oise et la Région des Hauts-de-France ont financé la construction bâtiment. Le Crédit agricole et Cerfrance quant à eux financent le fonctionnement d'AgriLab. L'OpenLab du centre est financé pendant trois ans par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER.

Atouts et points de vigilance

La force d'AgriLab est d'allier la recherche dans le secteur agro-alimentaire et le besoin des producteurs locaux. Ainsi plus qu'un lieu d'innovation, c'est aussi un site qui facilite la rencontre des acteurs agricoles et des acteurs du numérique. L'équipement participe donc à créer à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis un réseau d'acteurs innovants.

Pour aller plus loin :

Site du centre d'innovation collaborative : <http://agrilab.unilasalle.fr/>

15. Définition de l'Institut Paris Region : Ateliers de fabrication numérique, makerspaces, hackerspaces, permettant à ses usagers (designers, entrepreneurs) de piloter des machines-outils (imprimantes 3D, découpe laser...) pour reproduire des modèles conçus par ordinateur.

16 <https://www.gima.fr/qui-sommes-nous-1/le-gima-dans-la-presse-2/lancement-du-pole-territorial-du-beauvaisis>

Valoriser le patrimoine industriel : les Chantiers Tramasset du Tourne (33)



Contexte géographique

Les Chantiers navals Tramasset sont des anciennes friches industrielles de production de charpentes de bateau du XIXe siècle dans la campagne bordelaise. Ils portent le nom des premiers propriétaires qui ont fondé cette exploitation en 1837. Ayant connu une brève apogée dans les années 1930 avec près de 40 ouvriers, les chantiers ferment définitivement en 1985. Ils restent un élément important constitutif du paysage ainsi que de l'identité du territoire. En effet, ils ont été au cœur de l'économie locale.

Histoire



Source : <https://www.tudigo.co/don/le-coureau-de-garonne-des-chantiers-tramasset>

Depuis 1997, l'association « Les Chantiers Tramasset » valorise ce passé industriel afin de réinventer le récit du territoire et son développement. Le bateau n'est plus uniquement vu comme un produit mais aussi comme un moyen de valorisation culturelle. L'action de l'association est multiple et touche à tous les secteurs économiques :

- **Activités culturelles et sociales** : il est à la fois espace d'accueil, d'échange et d'initiatives associatives locales mais aussi lieu d'éducation et de transmission à travers des activités pédagogiques. En effet, les « chantiers adaptés » ou les « chantiers jeunes » visent à la construction de bateaux mais aussi à animer le territoire. Ils sont l'occasion de faire connaître le lieu aux plus jeunes et aux familles. En plus de ces participations à la construction de bateaux, l'association organise des événements culturels tout au long de l'année afin de favoriser la mixité sociale. L'association est en effet un « espace de vie sociale »¹⁷. C'est dans ce cadre que, depuis 2009, les Chantiers Tramasset bénéficient d'une prestation de service de la Caisse des Allocations Familiales, destinée à l'animation de la vie locale.

¹⁷ En reprenant la définition de la CAF, on définit un « espace de vie sociale » comme structure associative de proximité qui touche tous les publics, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Les activités de ce lieu ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et de favoriser la vie collective

- **Atelier charpente maritime** : La reprise de l'artisanat a pour objectif de maintenir les savoir-faire sur le territoire, notamment en matière de création de charpentes navales. Cela contribue à recréer de l'emploi, notamment par l'insertion. Cette activité est associée entre autres avec le tourisme. Les visites peuvent être libres mais aussi guidées. Ces dernières sont faites notamment par des habitants.

Gouvernance

La diversité des activités conduit l'association à travailler avec plusieurs échelons de collectivité sur des projets précis. Elle a donc dû faire un effort de coordination afin de trouver les collectivités locales compétentes pour financer chacun de leurs projets. Trois principaux groupes d'acteurs publics se distinguent en tant que soutien :

- **La Commune** : Le Tourne est une commune de 800 habitants fortement marquée par un paysage agricole avec encore peu de développement pavillonnaire. Elle a racheté les chantiers dans les années 1980. Elle accompagne l'association pour la sécurité du site. Même si l'ingénierie est absente, elle reste un financeur important des activités des Chantiers Tramasset avec une enveloppe de 10 000 euros. Si la volonté politique est forte et les relations actuelles apaisées, les rapports ont été historiquement fluctuants. Selon les élus locaux, le soutien pouvait en effet varier.
- **L'Intercommunalité** : Avant la loi MAPTAM, la communauté de communes du Vallon de l'Artole, bénéficiant d'une ingénierie plus forte que les communes, a fortement soutenu le projet. Depuis le changement de carte territoriale, les communes du Tourne et de Langoiran, sur lesquelles sont présentes les Chantiers Tramasset, sont rattachées à la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers. Ce changement de périmètre engendre un changement de stratégie pour l'acteur public et une évolution des activités pour l'association. Les 15 000 euros de subventions sont en effet destinés en priorité aux activités pour la jeunesse et les événements culturels.
- **Le Département et la Région** : Si les deux précédents échelons territoriaux portent aussi politiquement les projets des Chantiers Tramasset, le soutien du Département et de la Région reste principalement financier. Celui-ci varie et c'est notamment le cas pour la Région, qui après s'être désengagée, soutient à nouveau fortement l'association à travers le service patrimoine. Les investissements régionaux sont des subventions de fonctionnement et permettent à l'association de développer de nouveaux projets.

Toutes ces relations avec les collectivités nous permettent de cibler le principal défi auquel doivent se mesurer les Chantiers Tramasset. En effet, le portage politique, les recettes en subventions peuvent varier selon les années. Néanmoins la principale force de l'association est de mener des activités si diverses – animation sociale, artisanat, tourisme – qu'elle peut selon les années réorienter ses actions afin de garder un budget toujours stable.

Du point de vue de la gouvernance interne, les Chantiers Tramasset sont certes une association loi 1901 mais son fonctionnement tend à être celui d'une SCIC¹⁸. En effet, les décisions importantes sont collégiales. Il n'y a aucun élu territorial dans le conseil d'administration, uniquement des bénévoles. Les élus communaux et intercommunaux sont néanmoins présents dans la commission paritaire et dans les comités de pilotages techniques. Les bénévoles sont essentiellement des jeunes actifs avec un niveau de compétence élevé dans les domaines d'ingénierie, de management et de développement local.

Atouts et points de vigilance

L'hybridation entre le développement économique, la valorisation culturelle du patrimoine industriel et l'animation sociale est au cœur du projet de l'association. La diversité de ces activités leur permet de multiplier les partenaires publics mais aussi d'atteindre un équilibre économique.

Pour aller plus loin :

Site de l'association : <http://www.chantierstramasset.fr/fr/association>

¹⁸ Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Développer la culture par l'occupation temporaire : le Théâtre à Grigny (91)



Contexte géographique

Le Théâtre est situé à Grigny sur une friche industrielle réhabilitée en théâtre temporaire. Il facilite la création du lien social dans la ville et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis l'été 2017, la compagnie de théâtre L'Amin occupe temporairement l'ancien Centre Technique Municipal de Grigny, situé aux portes de la Grande Borne, cité de logements sociaux. Le déménagement des services techniques ainsi que le réaménagement du quartier de la Grande Borne sont deux fenêtres d'opportunité pour la création d'un espace de création théâtrale et artistique.

Histoire

L'Amin est une compagnie fondée en 1994 et depuis, elle est toujours ancrée dans l'Essonne. En plus du Théâtre à Grigny (TAG), elle mène d'autres projets en résidence en Essonne et en Île-de-France. Les activités du théâtre ont pour principal but l'éducation et l'animation culturelle auprès des habitants, et notamment ceux éloignés de la culture.¹⁹ Ses activités à des fins culturelles et sociales peuvent se catégoriser ainsi :

- **Accueil de compagnies en résidences et association avec des artistes pour favoriser la création artistique** : il s'agit en effet de diversifier les spectacles et de permettre les rencontres entre les artistes. Des répétitions ouvertes ainsi que des jeux ou des rencontres sont organisées afin de contribuer à cette dynamique collective. Le TAG se veut comme une « fabrique de culture » en tant que lieu de travail pour les artistes mais aussi d'éducation culturelle. C'est pourquoi, les restitutions des travaux des résidents se font devant un public majoritairement jeune. L'autre spécificité du TAG est que sa billetterie est à prix libre.
- **Education culturelle auprès des habitants les plus jeunes** : Le public scolaire est un champ d'investissement fort du Théâtre. A Grigny mais aussi à Athis Mons, Viry Châtillon ou encore à Marcoussis, des ateliers de théâtre sont animés par la compagnie dans les écoles primaires et les collèges. En ce qui concerne les activités extra-scolaires, les ateliers des jeunes amateurs servent à favoriser le lien social entre les comédiens de formation avec des jeunes de tout âge mais cette fois-ci autour de la création artistique. Elle encourage la lecture de textes contemporains ainsi que l'improvisation théâtrale.
- **Activités d'insertion** : Le public visé n'est pas exclusivement la jeunesse mais aussi les personnes en réinsertion sociale. Dans le cadre du programme départemental de l'Essonne « Rompre l'isolement. Favoriser l'insertion sociale », l'Amin a mis en place le projet « Renouer » en 2015-2016. Il s'agit de créer une troupe de théâtre avec des personnes bénéficiaires du RSA et de les fédérer autour d'activités collectives d'insertion.

Gouvernance

Avant la création du TAG, la compagnie était déjà installée sur une friche à Viry-Châtillon, commune limitrophe de Grigny, et mène depuis 12 ans des interventions auprès des publics scolaires. En 2017, l'Ami s'installe à Grigny pour une durée de 3 à 5 ans grâce à une convention tripartite signée avec la Ville de Grigny et la Région Île-de-France. Cette dernière a notamment financé 50% des travaux de réhabilitation du lieu d'accueil.²⁰

Atouts et points de vigilance

Le Théâtre est ici un acteur territorial au service du développement et de l'animation locale. En facilitant les rencontres entre artistes et habitants mais aussi entre habitants eux-mêmes, la compagnie Amin favorise le sentiment d'appartenance au territoire et facilite aussi l'insertion sociale.

Pour aller plus loin :

Site de la compagnie théâtrale : <https://www.amin-theatre.fr/la-compagnie/lamin-theatre/>

¹⁹ Article de presse régionale : <https://www.essonneinfo.fr/91-essonne-info/125544/un-theatre-pas-comme-les-autres-nait-a-grigny/>

²⁰ Sur le site de la Région Île-de-France, son action ainsi que le financement apporté au théâtre est précisé : <https://www.iledefrance.fr/le-theatre-grigny-un-amenagement-durbanisme-transitoire>

Réimplanter un lieu de vie : le café associatif dans le village Villeconin (91)



Le café associatif, le p'ti Vilco, créé en 2016, a pour principal objectif de recréer un lieu central de rencontre et de convivialité dans le centre-bourg de Villeconin. Il réinvente à sa manière le « café » qui ne se définit pas comme un commerce mais avant tout comme un lieu de vie :

- **Un café comme lieu de rencontre.** Aucun bénéfice n'est réalisé par l'association qui gère le café. Il fonctionne comme un bar, un restaurant (occasionnellement) mais il est aussi un dépôt-vente de produits alimentaires locaux variés. Le p'ti Vilco travaille d'année en année avec des producteurs différents. Certains en effet cessent leur activité. C'est le cas notamment pour la boulangerie Kimpe avec laquelle le café a travaillé jusqu'à juin 2019. Ces produits sont vendus uniquement aux adhérents de l'association.
- **Lieu d'animation sociale et culturelle.** Le local accueille aussi les petites associations locales qui peuvent en faire leur siège social, lieu de réunion mais aussi d'informations. Ces associations participent avec les habitants à la programmation mensuelle d'activités et d'animations. En associant les habitants en amont aux événements organisés, le p'ti Vilco favorise les liens sociaux et les échanges. Ainsi des soirées musicales, des repas à thème, des projections de films, des randonnées ainsi que des expositions sont organisés tout au long de l'année ce qui ponctue la vie du village.

Gouvernance

Ce lieu ouvert est soutenu activement par la Mairie de Villeconin, la plupart des associations de la vallée de la Renarde et les parents d'élèves de Villeconin/Souzy-la-Briche. La commune est particulièrement investie puisqu'elle a mis à disposition le foyer de la mairie et sa cuisine pour qu'ils constituent le local du café. Elle subventionne à la hauteur de 200 euros par an l'association.

En plus de la volonté politique de la mairie, le p'ti Vilco peut compter sur l'engagement de plus de 30 bénévoles actifs et sur un réseau de 300 adhérents alors que le village ne compte qu'un peu plus de 700 habitants.

Atouts et points de vigilance

La structure reste fragile car elle est principalement portée par des membres actifs. La pérennisation à long terme de cette structure associative, qui repose principalement sur un réseau micro-local et sur le dynamisme de ses membres fondateurs, est le principal défi de ce projet. Il n'en reste pas moins que ce modèle est inspirant pour les communes à proximité qui ont développé des initiatives comparables : à Cerny, à Chamarande et en projet à Guillerval.

Pour aller plus loin :

Lab périurbain, site du CGET²¹ (nouvellement ANCT²²) :

<http://periurbain.cget.gouv.fr/content/Enfin-un-lieu-de-vie-%C3%A0-Villeconin>

²¹ Commissariat général à l'Égalité des territoires

²² Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Favoriser l'accès à la santé par le numérique : la e-maison médicale à Saint-Julien-les-Villas (10)



Depuis 2010, à Saint-Julien-les-Villas, la « e-maison médicale » regroupe les médecins, les infirmiers, kinés, pharmaciens et autres professionnels du soin et de la médecine de l'agglomération de Troyes. C'est une association de plus de 60 libéraux médicaux ou paramédicaux. L'organisation se trouve désormais sur Internet. Le site se présente comme une plateforme à double entrée mettant en contact les patients avec les soignants.

Gouvernance

Sur le site Internet, chaque praticien a indiqué son nom, son adresse et ses disponibilités horaires. Le patient peut contacter le professionnel directement sur le site. En quelques coups de fil, ce dernier peut joindre des intervenants en fonction des besoins du patient. Dès lors qu'une prise en charge est engagée, un cahier de suivi numérique est mis à disposition du malade. Celui-ci, baptisé « Calipso » a été élaboré par l'Université Technologique de Troyes (UTT), avec lequel la e-maison médicale est en partenariat. Ce projet a été mené par le conseil régional et a été soutenu par les Hôpitaux Champagne Sud et la société Alpix, chargée du développement informatique. L'objectif est que tous les patients à domicile disposent tous à terme d'une tablette numérique.

D'autres partenariats ont été signés afin de développer cette initiative. Depuis 2015, une convention a été passée avec le centre hospitalier de Troyes. Elle a permis la création de l'application *Lettre flash* qui facilite la communication entre l'hôpital et les médecins libéraux du département de l'Aube.

Atouts et points de vigilance

A moindre coût, cette initiative permet de développer des services de proximité. Il contribue en outre à maintenir à domicile les malades dans des conditions optimales de prise en charge. Cela permet à la fois d'éviter des hospitalisations inutiles mais aussi de permettre l'accès aux soins aux personnes les plus éloignées.

Pour aller plus loin :

Articles de la presse régionale : <https://abonne.lest-eclair.fr/id48605/article/2019-03-10/jean-sebastien-schwartz-nouveau-president-de-la-e-maison-medicale> ;
<https://abonne.lest-eclair.fr/id75394/article/2019-06-26/le-dossier-medical-sur-les-tablettes-un-atout-pour-les-medecins-troyens>

Article de la presse économique spécialisée : <https://www.alternatives-economiques.fr/deserts-medicaux-innovent/00087398>

Penser la société de demain : la ferme du 100^e singe à Belbereau (31)

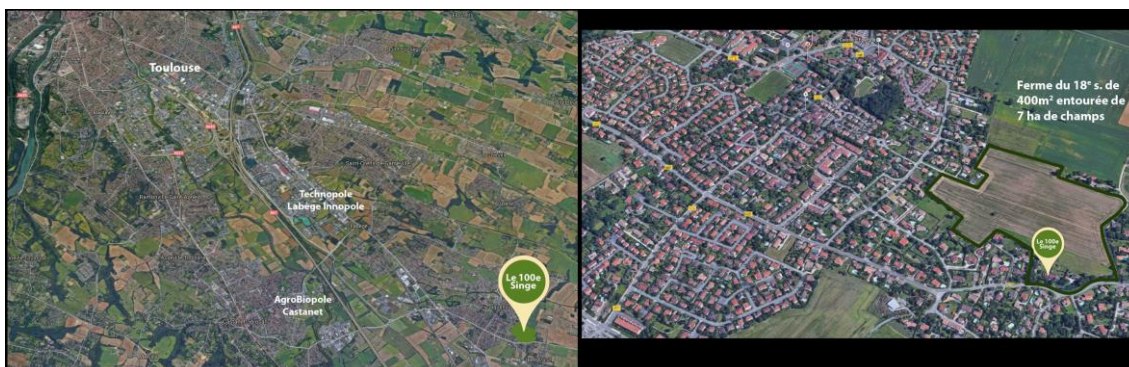


La Ferme du 100^e singe est un tiers-lieu agricole. Elle se propose comme un moyen d'expérimentation de nouvelles formes de travail plus collaboratif et en lien avec le territoire et ses ressources. Elle se veut donc particulièrement adaptée au territoire périurbain.

Le nom du lieu fait référence à une expérimentation réalisée dans les années 1950 par des scientifiques sur une colonie de singes d'une île japonaise. Les chercheurs avaient pris l'habitude de nourrir les singes en leur jetant des patates douces dans le sable. Un petit groupe de macaques s'est alors mis à prélever ses patates douces dans la rivière proche. Les scientifiques ont pu observer qu'après que le 99^e singe eut reproduit ce comportement (99 étant un nombre théorique), l'ensemble des singes de l'île se mirent simultanément à adopter le même comportement.

Le collectif du 100^e Singe croit résolument en cette image de bascule et a l'idée que la multiplication des initiatives locales peut participer à un changement des modes de faire à grande échelle.

Contexte géographique



Source : <https://le100esinge.com/lieu-de-travail/>

Le site se trouve à Belbereau, commune périurbaine à proximité de Toulouse. La Ferme a été créée dans un ancien corps de ferme du XVIII^e siècle et se présente comme un laboratoire du travail de demain.

Gouvernance

Deux idées directrices ont conduit à créer ce lieu : faire face au défi de souveraineté alimentaire des grandes métropoles et accompagner les travailleurs en recherche de sens dans leur activité professionnelle. C'est pourquoi il est destiné à la fois aux « néoagriculteurs » ainsi qu'aux entrepreneurs et salariés à la recherche de nouveaux modes de faire. La Ferme se conçoit alors comme un espace hybride dont l'unité est le travail collaboratif. Elle se compose plusieurs espaces distincts dont les principaux sont :

- Une micro-ferme en maraîchage qui expérimente une activité viable économiquement sur petite surface, seulement de 1ha. L'objectif de cette ferme est d'expérimenter l'approche agroécologique et d'en faire un modèle de référence. Par agroécologie, nous entendons une agriculture qui reprend les principes de l'écologie. Cette démarche vise à être inspirante pour « donner envie à de nouveaux agriculteurs de se former pour se lancer dans ces mêmes zones de périphéries »²³
- 5 micro-parcelles expérimentales multi-activité (2000m² chacune) désignées sous le nom « d'espaces-tests agricoles ». Elles sont dédiées au montage de projet. Elles permettent aux apprentis agriculteurs, sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, d'apprendre de nouvelles méthodes sans prendre de risques financiers lourds. Le foncier, l'outillage et le lieu de travail sont mis à disposition par la Ferme du 100^e singe. Cela permet à ces néoagriculteurs de

²³ Interview de la fondatrice Amandine Largeaud par foodandcom.fr, publiée le 20 février 2019

compléter leur formation souvent rapide avant d'accéder à la terre. Des tables d'hôtes sont aussi ouvertes en lien avec les microfermes.

- Un espace de bureaux partagés d'une capacité de 20 postes à destination des indépendants, télétravailleurs mais aussi des porteurs de projets. Une salle de réunion est aussi à leur disposition.

La Ferme du 100^e singe est gérée par une Société Coopérative d'Intérêts Collectifs, de 9 professionnels d'horizon différents. La gouvernance privilégiée est donc horizontale. L'organisation « fait en sorte que chaque membre parvienne à faire du croisement entre son propre projet professionnel et le projet du 100^e Singe, dans l'idée que ce croisement puisse bénéficier indirectement à la structure²⁴. »

Afin de se développer la Ferme et diffuser sa démarche, le collectif a sollicité les collectivités locales qui apportent essentiellement des soutiens financiers. En outre, des acteurs publics et privés comme la communauté de communes du Sicoval et l'association Terre de liens s'occupent de trouver des terres pour de jeunes agriculteurs qui s'installent en bio. D'autre part, le collectif souhaite aussi accompagner les collectivités dans leur stratégie de transition. Il les aide « à créer des réserves foncières, réimplanter massivement des petits producteurs agroécologiques et inventer les dispositifs adéquats à l'ambition et au contexte (coopératives, régies, lieux-tests...) »²⁵.

Lors d'une interview²⁶, la fondatrice du lieu, Amandine Largeaud note que les soutiens politiques sont variables et dépendent aussi de la stratégie et des valeurs portées par la collectivité. Si l'absence d'accompagnement public n'est pas un frein, celui-ci est tout de même un levier important de développement des initiatives locales.

Atouts et points de vigilance

La Ferme du 100^e Singe est un lieu hybride et expérimental qui offre la possibilité de réinventer les modes de vie et de faire dans le périurbain. En associant plusieurs fonctions (terres agricoles, espace de coworking), le tiers-lieu s'assure de sécuriser son activité mais devient aussi attractif par son originalité.

Pour aller plus loin :

Site de l'association : <https://le100esinge.com/>

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires :
<https://www.banquedesterritoires.fr/en-haute-garonne-un-terre-lieu-contre-les-maux-du-periurbain>

²⁴ Idem

²⁵ Site internet de la Ferme du 100e singe : <https://le100esinge.com/conseil-en-developpement-territorial/#collectivites>

²⁶ Interview de la fondatrice Amandine Largeaud par foodandcom.fr, publiée le 20 février 2019

Travailler avec un réseau d'entreprises : le club des entrepreneurs du Sud Toulousain (31)



Le Groupement des entrepreneurs du Sud-Toulousain (GEST) est une structure qui accompagne les entrepreneurs dans toutes les facettes de leur métier. Avant la création du Club aucune structure sur le territoire ne les accompagnait sur la gestion, la communication, l'animation de la communauté, la proposition de contenu et autre. Le Club fédère ainsi les entrepreneurs en proposant des actions de formation pour faire monter en compétences les entrepreneurs, qu'ils appellent les « Gest'Pro ». Ces derniers sont en effet des ateliers pratiques animés par des experts. Ils couvrent plusieurs thématiques comme la communication, le commercial ou encore les ressources humaines. D'autres animations comme « les Rencontres du Club » favorisent les échanges autour de moments conviviaux. Celles-ci sont autant ouvertes aux membres qu'aux éventuels adhérents de l'association venus se renseigner.

Histoire

Le Club a été initié par quelques entrepreneurs en 2013, dans les communes du Volvestre. Le GEST a pour but de lancer un dynamisme économique sur le territoire et valoriser leurs entreprises pour réussir à se faire connaître en local et ainsi travailler en local. En effet, le réflexe pour les entreprises de ce territoire était de travailler avec des organisations toulousaines. Le Club a démarré avec 30 participants en 2013, puis oscille entre 40 et 60 participants entre 2013 et 2019. En 2020, l'association devrait dépasser la barre des 60 membres de tous secteurs et avec des structures de différentes tailles (autoentrepreneur, indépendant, TPE et PME).

Gouvernance

L'objectif est aussi de créer une communauté solidaire d'entrepreneurs et donc de créer des relations interpersonnelles de confiance. Par exemple, certains des membres consultants offrent gracieusement leurs services aux autres entreprises qui connaissent des difficultés ou ont du mal à entrevoir la reprise d'activité.

Aussi, dès sa fondation, le Club a pu constater une forte méfiance des entrepreneurs vis-à-vis des institutions publiques. Ainsi l'association joue le rôle d'intermédiaire avec l'intercommunalité afin de faire remonter les besoins, les attentes, des idées de projet collectif de la part des entrepreneurs.

Une convention de partenariat a ainsi été signée entre la communauté de communes du Volvestre et le club en 2017 et est renouvelée chaque année. L'intercommunalité verse une subvention de fonctionnement chaque année. En échange, le Club s'engage sur différents points d'actions sur le territoire :

- **Participer à la mise en œuvre d'une stratégie pour un développement économique innovant** (dont le développement des activités autour du numérique) **et respectueux de l'environnement** (économie circulaire). Le Club agit comme une sorte « d'agence de développement économique » satellite de la communauté de communes, mais de façon libre. En effet, il n'a aucune contrainte particulière envers l'acteur public à ce sujet.
- **Accompagner le développement de l'entrepreneuriat.** L'évènement, «la Start up est dans le pré – Sud Toulousain » met à disposition des futurs entrepreneurs, des experts spécialisés en stratégie ou en marketing, des coachs pour favoriser le positionnement du projet, et un réseau de professionnels.
- **Fédérer les entreprises locales.** Le Gest s'engage chaque année à renouveler sa campagne d'adhésion.
- **Assurer un lien entre les entreprises et les demandeurs d'emplois.** Le Club organise chaque année le forum de l'emploi et des talents où se rencontrent les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emplois. Les entreprises se rapprochent du GEST pour indiquer leur volonté de participer au forum. De leur côté, les partenaires du forum (essentiellement des collectivités publiques) se mobilisent ensuite pour effectuer préalablement un sourcing des candidats potentiels répondant aux critères souhaités par les recruteurs.
- **Assurer la promotion du territoire** notamment par la participation à des salons. Le chargé de mission de la communauté de communes représente aussi le Volvestre lors de salons à

l'extérieur. Dans le cadre du partenariat, il fait partie intégrante du Club et assiste à la grande majorité de des actions et des réunions. Cela permet à la collectivité d'accompagner non seulement financièrement mais aussi humainement le Club.

L'association a aussi noué d'autres partenariats avec les collectivités telles que la Communauté de communes Cœur de Garonne ou le PETR Pays Sud Toulousain, mais dans le cadre d'évènements ponctuels spécifiques (Forum Emploi & Talents, Village Prévention...).

Atouts et points de vigilance

Le Club d'entrepreneurs et la communauté de communes du Volvestre s'accompagnent mutuellement. Alors que la collectivité peut profiter de cette coopération pour mieux cibler les besoins sur son territoire et pour animer l'économie locale, le GEST bénéficie de financements et une reconnaissance institutionnelle.

Pour aller plus loin :

Site du club d'entreprises : <https://www.legest.fr>

Revaloriser les savoir-faire alimentaires locaux : la Mobicuisine dans la Région d'Audruicq (62)



La communauté de communes de la Région d'Audruicq s'est associée avec des producteurs locaux comme l'association « les Anges Gardins » afin de promouvoir une alimentation fondée sur des produits en circuits-courts. Parmi les initiatives mises en place sur ce territoire, l'organisation d'ateliers de cuisine itinérants se distingue pour son caractère innovant.

Contexte géographique

La communauté de communes de la Région d'Audruicq se situe entre Calais et Dunkerque. Ce territoire périurbain de plus de 27 000 habitants connaît une forte hausse de sa population depuis les années 1980. Afin de préserver l'environnement et son cadre de vie, l'intercommunalité s'est investie depuis sa création en 1992 dans la valorisation du patrimoine agricole.

Histoire

En amont de la création du dispositif « Mobicuisine », la communauté de communes est à l'origine de l'Écopôle alimentaire de Vieille-Église²⁷. Créé en 2012, il est géré par Terre d'Opale et l'association d'insertion les Anges Gardins. Il est à la fois un lieu de production de fruits et légumes bio, et une « entreprise » de réinsertion. En 2012, l'intercommunalité acquiert l'ancienne ferme Verva de 15 hectares et confie la gestion aux associations Terre d'Opale et les Anges Gardins. Alors que la première met en place les circuits courts, la seconde gère le personnel en réinsertion.

Chez les Anges Gardins, à Vieille-Eglise, la volonté de mener des actions d'éducation à la diversité alimentaire s'inscrit dans l'ADN même du Jardin. Impulsés par les dirigeants au moment de la création de ce Jardin de Cocagne²⁸, les premiers ateliers « cuisine », qui ont lieu dans des lieux peu adaptés à cette activité (salles des fêtes, écoles...), laissent les animateurs face à de nombreuses difficultés techniques.

Avec pour mot d'ordre « adaptabilité » et « reproductibilité », l'association crée ainsi en 2012 une cuisine mobile adaptée aux besoins de tous les publics, comprenant des équipements financièrement accessibles à tous.. Elle s'adapte aussi aux contraintes des animateurs sur le terrain, mettant à disposition des matériels adaptables aux besoins et aux projets, faciles à stocker et transporter dans tout type de véhicule.

Lancée juste après la création de l'Écopôle alimentaire, la Mobicuisine est l'un des premiers outils proposés pour promouvoir les savoir-faire alimentaires locaux auprès d'un large public. Le principe est simple : il s'agit de mettre à disposition, à la demande de structures relais du territoire, un kit de cuisine complet, et un animateur de l'association pour des ateliers itinérants.

Gouvernance

La cuisine mobile des Anges Gardins circule dans les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et foyers pour jeunes, les écoles, les centres sociaux, ou les associations partenaires du territoire. Si l'association est à l'initiative des projets, ils interviennent sur le territoire auprès des collectivités territoriales qui font appel à eux pour l'organisation des ateliers de cuisine.

En étant propriétaire de l'Écopôle alimentaire, L'intercommunalité accompagne les projets des Anges Gardins. L'acteur public est aussi à l'origine d'un comité de promotion économique et touristique intercommunal, qui conçoit un programme annuel d'animations liées à l'alimentation et la ruralité. Les ateliers de cuisine itinérants comptent parmi de nombreux événements de cette programmation (festival du théâtre à la ferme, fête de la chicorée, ...)

De son côté le CIAS, qui apporte un soutien à l'aide alimentaire d'urgence, utilise régulièrement la Mobicuisine pour les personnes en situation de précarité, souvent peu mobiles et fréquentant des lieux d'accueil peu équipés. Ces ateliers sont l'occasion de réunir régulièrement des personnes en accompagnement social pour aborder, de manière moins frontale, des problématiques parfois

²⁷ Des précisions sur l'Écopôle alimentaire sur le site de la communauté de communes : <https://www.ccr.fr/L-Ecop%C3%B4le-alimentaire/85/>

²⁸ Un jardin de Cocagne est une exploitation maraîchère biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle

sensibles, tels que la gestion du budget, la consommation responsable et la santé. Les ateliers font aussi le lien avec les animations festives et culturelles et incitent les personnes à se projeter dans des loisirs à petit budget.

L'Etat, à travers l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été un principal soutien financier pour lancer le dispositif de la Mobicuisine. Il a subventionné, à la hauteur de 6 000 euros, la création du kit complet et les animations sur la première année.

Atouts et points de vigilance

La Mobicuisine est une initiative qui se situe entre l'aide sociale et la promotion de l'autonomie alimentaire. Elle permet à l'intercommunalité de valoriser le territoire, ses produits agricoles dans un volet de développement économique tout en répondant à des enjeux sociaux, tels que la consommation alimentaire des foyers précaires.

Pour aller plus loin :

Article dans la presse régionale : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/notre-immersion-au-sein-de-l-ecopole-alimentaire-de-ia33b48613n2058984>

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/la-mobicuisine-pour-mettre-les-habitants-en-appetit-avec-les-produits-locaux-de-la-region-daudruicq>

3.2. Co-construire au service de projets locaux

Le partenariat peut se définir « comme une collaboration dans laquelle des acteurs, divers par leur statut, leur mode de fonctionnement, leur mission trouvent un intérêt propre à travailler ensemble et reconnaissent l'objectif général poursuivi²⁹ ». Contrairement au simple accompagnement, les collectivités locales mettent ici en commun les moyens et les compétences avec d'autres acteurs (institutionnels ou privés).

Les initiatives suivantes montrent une grande diversité de coopérations. La collectivité peut en effet s'appuyer sur les habitants afin d'ouvrir un lieu de vie, comme c'est le cas à Valmondois, village du Val d'Oise. Les partenariats peuvent aussi concerner les autres acteurs publics extérieurs au périurbain. Ainsi des contrats peuvent aboutir entre la métropole et une intercommunalité périurbaine pour travailler sur des enjeux communs, comme par exemple entre la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et la Métropole montpelliéraine.

Le partenariat constitue en lui-même un levier de développement local :

- **Il permet d'adapter au mieux l'action publique locale aux besoins du territoire.** Le projet qui est mené de manière conjointe est aussi l'occasion de faire impliquer les acteurs publics et privés autour d'un sujet qui les concerne tous.
- **Il implique des négociations et des compromis** entre chaque acteur afin de développer un projet cohérent, qui peut avoir des effets multiplicateurs positifs.
- **Il crée un effet de levier financier** car il permet d'agrèger les financements et de sécuriser les investissements dans le cadre d'un projet d'acteurs privés. Il offre ainsi des opportunités nouvelles pour l'action locale.
- **Il construit une relation entre plus acteurs à moyen et long terme.** La durée du partenariat peut être plus ou moins longue et engage donc les acteurs à entretenir leur rapport. De plus, ces relations construites peuvent alors se poursuivre au-delà de la durée prévue par le contrat. Le partenariat développe une confiance mutuelle entre les acteurs, ce qui peut déboucher sur de nouvelles coopérations sur d'autres sujets.

²⁹ CHORAIN Véronique. « Les aides aux entreprises : les actions innovantes des collectivités locales dans un cadre juridique figé ». Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2001.

Faciliter la mobilité pour valoriser l'offre culturelle : le dispositif « Sortez en bus » de la métropole rennaise (35)

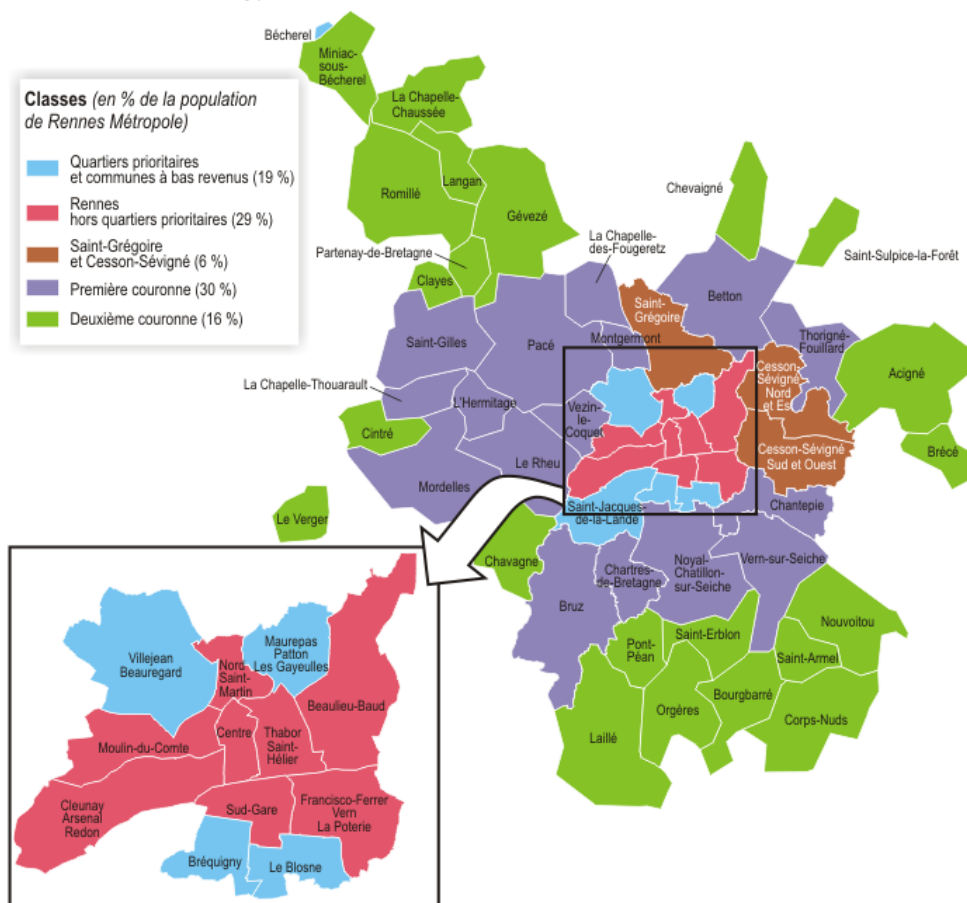


Le dispositif « Sortez en bus » a été mis en place par Rennes Métropole pour permettre aux habitants des communes avoisinantes de Rennes, et notamment des communes périurbaines, d'accéder aux lieux culturels, comme le théâtre ou l'opéra, en évitant des problématiques de stationnement. La métropole, en partenariat avec les principaux lieux culturels de la ville-centre, tel que le théâtre et l'opéra, propose chaque année une sélection de sept événements dans le cadre de ce dispositif. Ainsi la réservation d'un spectacle ou d'un concert comprend l'aller-retour en bus, assuré par la société de transport de Rennes (Star), entre le lieu du domicile et le lieu culturel.

Contexte géographique

Rennes Métropole est composé de territoires très hétérogènes : d'une ville-centre très dense, d'une banlieue et enfin de territoires périphériques étendus, regroupés dans la « première » et « deuxième couronne » dans la carte ci-dessous. Ces communes périurbaines sont avant tout pavillonnaires et habitées par de jeunes familles avec des enfants. La seconde couronne se distingue de la première par son peuplement plus faible, son paysage plus rural et son plus fort éloignement à Rennes. Les habitants de la commune la plus éloignée sont à 45 minutes de la ville centre. « Rendre accessible l'offre culturelle rennaise aux publics extérieurs, sans encourager l'usage de la voiture, est devenu un enjeu fort » selon la chargée du développement de l'action culturelle³⁰.

Typologie des communes et grands quartiers de Rennes Métropole selon les revenus et types de familles



Source : Insee, Filosofi 2012 ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2511239>

³⁰ Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/sortez-en-bus-un-aller-retour-direct-entre-rennes-et-les-communes-de-la-metropole-pour-des>

Histoire

Le dispositif « Sortez en bus ! » a été mis en place en 2014 par Rennes Métropole. Il fait suite à une initiative du Théâtre national de Bretagne (TNB), lancée en 1993, « Théâtre en bus ». Il permettait aux personnes de venir en bus pour assister à une sélection de spectacles avec des tarifs préférentiels, 30 à 40% inférieurs au tarif plein. Pour chacune de ces soirées, des circuits spécifiques étaient mis en place afin d'assurer l'aller-retour depuis les communes.

« Sortez en bus ! » se situe dans la continuité de ce programme tout en proposant une offre plus variée de spectacles. Le dispositif est ouvert à d'autres propositions et lieux. Le programme de la saison 2019-2020 propose sept événements : cinq spectacles au TNB, un concert à l'Opéra de Rennes et un autre de l'orchestre symphonique de Bretagne.

L'entrée de communes éloignées (Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel et Romillé) en 2014 dans Rennes Métropole explique pour partie la nécessité de faire évoluer le dispositif mis en place en 1993. « Sortez en bus ! » est un moyen d'élargir l'offre culturelle et les publics cibles, mais aussi de repenser les trajets de bus. En effet, un circuit spécifique est créé par Star pour relier le lieu de domicile à la destination culturelle.

Gouvernance

Rennes Métropole ainsi que le TNB sont à l'origine de ce dispositif et travaillent en partenariat pour le mettre en œuvre. D'autre part la métropole ainsi que la Ville de Rennes ont mutualisé leur service culturel. La Direction générale de la culture peut ainsi coopérer plus facilement avec l'opérateur métropolitain de transport, puisque ces deux services agissent à la même échelle et sont sous la responsabilité d'un même acteur, Rennes Métropole.

Le cœur du dispositif repose sur les « spectateurs relais »³¹ présents dans les communes. Ce sont des bénévoles volontaires qui promeuvent « Sortez en bus ! » auprès des habitants, sur le terrain. Ils assurent à la fois des missions de communication (affichage dans les commerces et les espaces publics), d'informations et s'occupent des réservations.

Chaque année, la saison culturelle est présentée dans les communes auprès des spectateurs relais. Les élus et agents des communes sont aussi invités et associés à ces réunions. La plaquette « Sortez en bus », éditée par Rennes Métropole leur est remise pour une distribution aux habitants lors des forums des associations de septembre. Les communes sont relativement actives dans ce dispositif ; 16 d'entre elles ont notamment promu ce dispositif sur leur site internet pour la saison 2018-2019.

Atouts et points de vigilance

La coordination entre les services de la métropole et le portage politique sont deux points qui expliquent le succès de ce dispositif qui est reconduit et enrichi de spectacles chaque année. D'autre part l'articulation entre les agents de la métropole ainsi que les bénévoles dans les communes garantit le dynamisme du dispositif.

La formule proposée par « Sortez en bus ! » explique aussi son succès. C'est un agrégateur de services, la sortie comprend en effet à la fois le spectacle et le transport. En outre, le trajet en bus est un moment privilégié d'échange entre les spectateurs.

Si le dynamisme est réel et que certains spectateurs-relais doivent refuser des inscriptions, toutes les communes périurbaines de la métropole ne bénéficient pas de la saison culturelle en bus. Faute de bénévoles sur place, certains habitants ne profitent pas de cette initiative. Le principal défi de Rennes métropole est donc de mobiliser davantage les communes dans le projet mais aussi de renouveler les spectateurs-relais afin d'attirer de nouveaux publics.

Pour aller plus loin :

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/sortez-en-bus-un-aller-retour-direct-entre-rennes-et-les-communes-de-la-metropole-pour-des>

Article de presse : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-jacques-de-la-lande-35136/saint-jacques-de-la-lande-des-places-encore-disponibles-pour-sortez-en-bus-6530441>

³¹ Interview d'une « spectatrice relais » dans la presse régionale : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/nouvoitou-35410/nouvoitou-sandrine-quemener-est-spectatrice-relais-6559108>

Encourager les initiatives des habitants : mise en place de commerces tournants à Valmondois (95)



Dans le village francilien de Valmondois, la commune a mis en place un lieu innovant, un local qui accueille des activités commerciales différentes selon les jours et les horaires. Actuellement plusieurs spécialistes des soins ainsi qu'un atelier à bijoux occupent le lieu, chacun leur tour, pendant la semaine. Cette initiative a pour objectif de renforcer l'offre commerciale existante, de développer la convivialité dans le centre-bourg et enfin, de faire participer les habitants en leur permettant de louer le local.

Contexte géographique

Valmondois est un village de 1 200 habitants dans le Val d'Oise situé dans le Parc Naturel du Vexin français. Les commerces connaissent un dynamisme relatif. Grâce à son école et son accessibilité par le transilien, ce village situé à 40 minutes de Paris est devenu plus attractif : un café ainsi qu'une épicerie se sont installés récemment dans le centre-ville. La majorité des habitants consomme à l'extérieur de la ville, notamment pour les courses alimentaires

Histoire

Le projet a été engagé en 2015 par la mairie dans un double contexte :

- L'agence postale de la commune a vu depuis les années 2000 ses activités réduites ; le local de 55m² devenait alors surdimensionné. La mairie a donc décidé d'intégrer la poste dans ses bâtiments et de dédier ce local, devenu vide, à une nouvelle fonction : l'accueil de commerces tournants.
- La commune de Valmondois a signé un contrat rural sur trois ans (2016-2019) avec la Région Île-de-France à la hauteur de 148 000 euros. Ce dispositif régional « permet de soutenir les projets de construction, de rénovation ou d'aménagement des communes de moins de 2000 habitants et des syndicats de communes de moins de 3000 habitants situés en grande couronne »³² francilienne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise). C'est ainsi par ce contrat que le projet a pu être financé.

Gouvernance

Si la commune est le principal porteur public des commerces tournants, la Région en est le principal financeur dans le cadre du contrat rural. Les travaux dans les anciens locaux de l'agence postale ont en effet été financés à 70% par la Région Île-de-France et 30% par la commune.

Les conventions signées entre la commune et les habitants sont au cœur du fonctionnement des commerces tournants. Les locaux sont loués par convention d'occupation à la demi-journée (de 12 à 15 euros, soit 60 euros par mois pour une demi-journée).

Atouts et points de vigilance

Cette initiative permet alors de concentrer en un seul lieu une densité relative de commerces de proximité. Ce dispositif contribue à baisser les charges des artisans qui occupent le lieu et d'assurer une diversité de services auprès des habitants. Il est aussi un moyen pour ces cheffes d'entreprises de diversifier leur public. En effet, la coiffeuse continue ses services à domicile et attire de nouveaux clients en occupant le local 5 demi-journée par semaine.³³

Pour accueillir ces nouveaux commerces à un tarif très avantageux, le maire fixe comme seule condition l'absence de concurrence avec les activités déjà existantes dans le centre-ville.

Pour aller plus loin :

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/grace-la-commune-un-local-partager-pour-des-activites-de-services-de-proximite-95>

³² La définition et les principes du contrat rural se retrouvent sur le site internet de la Région Île-de-France. Sont présents aussi toutes les communes et intercommunalités ayant signé ce dispositif. <https://www.iledefrance.fr/contrat-rural#:~:text=Le%20contrat%20rural%20permet%20de,78%2C%2091%20et%2095>

³³ Interview de la coiffeuse : <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/des-commerces-tournants-pour-redynamiser-le-village-10-12-2015-5356169.php>

Faciliter la mobilité pour les chercheurs d'emploi : les cyclomoteurs dans la communauté de communes de Montesquieu (33)



La mobilité est parfois une difficulté, voire un frein, pour les personnes en recherche d'un emploi. C'est notamment le cas dans les territoires périurbains la plupart du temps mal reliés aux pôles d'emploi par les transports en communs. Ainsi l'absence de voiture peut être très handicapante pour retrouver un emploi. C'est dans ce contexte que la communauté de communes de Montesquieu, une intercommunalité dans le périurbain bordelais, a décidé la création d'un parc de cyclomoteurs en location à destination des chercheurs d'emplois.

Contexte géographique

La communauté de communes de Montesquieu compte plus de 43 300 habitants en 2017 selon l'Insee. Située au sud de la Métropole de Bordeaux, elle est un territoire périurbain attractif. En vingt ans, ce territoire a vu sa population augmenter de 24% en 10 ans. Sur le plan économique, l'intercommunalité accueille le Technopôle Bordeaux Montesquieu sur son chef-lieu, Martillac.

Histoire

Dès sa création, la communauté de communes a été pro-active en ce qui concerne sa politique de développement économique et de soutien à l'emploi. Elle s'est illustrée par la création de l'Espace Emploi Montesquieu. Conventionné avec Pôle Emploi, c'est un lieu ressource qui regroupe le service emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu, la Maison de Services au Public, le PLIE des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la Mission Locale des Graves. En mutualisant tous ces services, cet espace a pour principal objectif d'accompagner individuellement chacun des demandeurs d'emplois afin de favoriser leur réinsertion.

Afin de poursuivre cette dynamique, la communauté de communes a créé un parc de 5 cyclomoteurs en location en 2007. Cela permet de développer l'emploi sur le territoire en agissant sur le levier de la mobilité. Ainsi les personnes déjà accompagnées par les services de l'Espace Emploi Montesquieu sont les principales bénéficiaires de ce dispositif.

Gouvernance

La gestion du service a été confiée, par convention, au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) "Le Petit Ermitage", situé sur la commune de Léognan, la commune la plus peuplée de l'intercommunalité. Les scooters sont mis à disposition des personnes rencontrant des problématiques de mobilité, avec un casque et un antivol, pour la somme de 15 euros par mois pour une durée de deux mois. L'emprunt peut être renouvelé seulement une seule fois.

Impact

Le dispositif est un succès puisque le nombre de cyclomoteurs est passé de 5 à 15 depuis la création du parc à aujourd'hui. De plus, entre 2015 et 2017, 65 demandeurs d'emplois ont utilisé ce mode de transport. Ainsi tous les cyclomoteurs sont en circulation.

Atouts et points de vigilance

Ce dispositif montre la capacité d'une collectivité à mener des projets transversaux. En effet, la communauté de communes de Montesquieu a articulé sa politique de mobilité de telle sorte qu'elle intègre des objectifs de développement économique.

Pour aller plus loin :

Articles de presse : <http://www.adele-begles.fr/actus/des-scooters-a-disposition-des-publics-de-la-communaute-de-communes-de-montesquieu-pour-soutenir-leur-mobilite-geographique> ; <https://www.20minutes.fr/bordeaux/135815-20070130-nouveau-credo-cyclo-boulot-dodo>

Site de l'intercommunalité : <https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/emploi/espace-emploi-montesquieu#c404>

Relier la métropole et le périurbain par des mobilités nouvelles : contrat de réciprocité entre la Montpellier Méditerranée Métropole et la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (34)



Afin de développer son territoire, la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a multiplié les partenariats innovants avec la métropole montpelliéraine. Il s'agit pour ce territoire périurbain de travailler avec Montpellier sur des enjeux communs et transversaux comme la maîtrise de la ressource en eau, la gestion des migrations pendulaires, le tourisme et les loisirs.

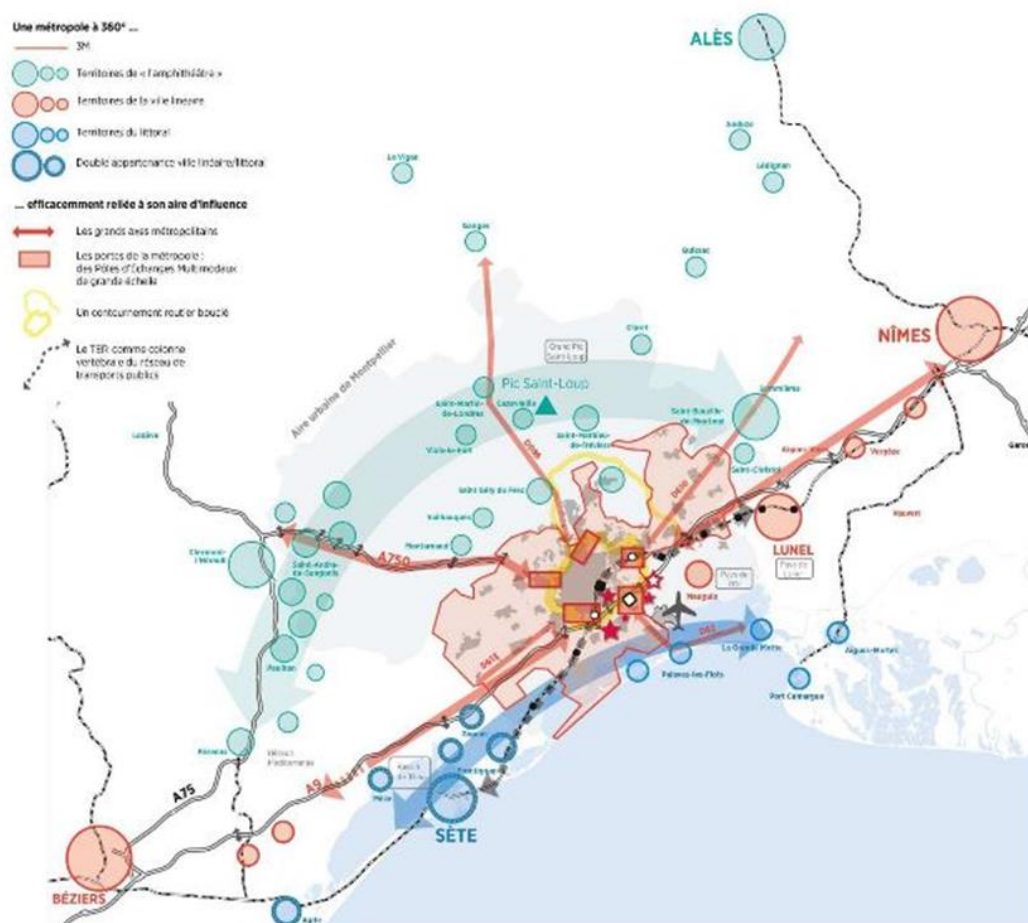
La mobilité est l'un des sujets majeurs abordés dans le partenariat. Il s'agit de développer de nouvelles mobilités alternatives pour relier Montpellier et sa périphérie. C'est le volet transport de ce contrat qui est présenté ici.

Contexte géographique

Les deux tiers des actifs de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup travaillent sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. L'absence de liaison ferroviaire et le déficit de transports en commun routier, de toute façon ralentis par les embouteillages, génèrent un taux élevé d'autosolisme qui multiplie le nombre de véhicules et rend compliqué l'accès à Montpellier.

Ainsi le partenariat consacre la complémentarité interterritoriale entre la métropole et son périurbain. Le Pic Saint-Loup fait partie des « territoires de l'amphithéâtre » (voir la carte ci-dessous) dans lequel les Montpelliérains exercent leurs loisirs. C'est un territoire dont le paysage viticole et la qualité de vie est à valoriser. Montpellier est de son côté le lieu de travail privilégié des habitants du Pic Saint-Loup.

Carte des connexions entre la Métropole et les territoires voisins



Source : IGN – 2743ET – Géoportail IGN, Agence François Leclercq, Agence Base

Gouvernance

En 2017, Montpellier Méditerranée Métropole et la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup ont signé un contrat de partenariat afin d'intensifier la coopération pour l'aménagement du nord du territoire³⁴, sur une période de trois ans, entre 2018 à 2020.

Ce contrat s'inscrit au niveau national dans le cadre du Pacte Etat-Métropoles signé en 2016 visant à développer une véritable coopération entre les métropoles et leurs territoires voisins et partenaires péri-urbains et ruraux. En effet, dans le pacte Etat-Métropole, un volet « coopération » encourage la collaboration entre la Métropole et les intercommunalités périurbaines. Ce volet représente un budget estimatif d'études de 300 000 euros dont 240 000 financés par des crédits d'Etat.

Impact

L'un des premiers fruits du contrat de coopération intercommunautaire est la création sur la commune de Teyran en septembre 2018 d'un arrêt de bus de la ligne métropolitaine et de transport à la demande (TAD) n°36. Ce projet intègre non seulement la Métropole et la communauté de communes mais aussi le Syndicat Mixte Hérault Transport.

A plus long terme, une piste cyclable de 8 kilomètres reliant Saint-Gély-du-Fesc au pôle d'échange multimodal (PEM) Occitanie de la métropole va permettre de rejoindre le cœur de Montpellier sans utiliser la voiture. Cela facilitera aussi le développement des activités de tourisme.

Atouts et points de vigilance

Ce contrat a pour avantage de lancer des projets concrets de développement local à moyen terme et de renforcer une coopération Métropole – territoires périurbain à long terme. En effet, Montpellier Méditerranées Métropole et la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup coopèrent déjà en matière de la mobilité en dehors même du contrat.

Le Grand Pic Saint-Loup a mis en place sur son territoire le dispositif d'auto-stop pour les trajets de courtes distances, Rezo Pouce. Cette forme d'auto-stop fonctionne avec une application qui relie automobilistes et auto-stoppeurs qui se retrouvent sur l'un des 130 arrêts installés sur le territoire communautaire. Sans adhérer à Rezo Pouce, la métropole a cependant accepté de créer 9 arrêts sur son territoire afin d'assurer le retour vers le Grand Pic Saint-Loup des usagers de ce service.

Si une dynamique de coopération est lancée, elle est aussi dépendante de la volonté politique des deux intercommunalités. A l'issue des élections municipales et communautaires en 2020, les majorités politiques ont changé. Il faudra donc voir si la coopération est toujours aussi soutenue entre Montpellier et le territoire du Pic Saint-Loup.

Pour aller plus loin :

Article sur le site de l'AdCF³⁵ : <https://www.adcf.org/articles-grand-pic-saint-loup-occitanie-des-partenariats-pour-innover-4861>

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/un-contrat-de-reciprocite-pour-developper-les-mobilites-entre-metropole-et-communaute-de-communes>

³⁴ Les détails du partenariat sont à retrouver sur le site de la métropole : <https://www.montpellier3m.fr/actualite/cooperation-historique-avec-le-grand-pic-saint-loup>

³⁵ Association des Communautés de France

Développer de nouveaux services de soins : le Relais télésanté Sud-Essonne à Moigny-sur-Ecole (91)



Afin de maintenir une offre de soin sur son territoire, le maire du village, Moigny-sur-Ecole, a décidé de mettre en place un cabinet de télémedecine. Celui-ci offre la possibilité aux patients d'être accueillis par des infirmiers tout en étant suivi par un médecin à distance. Cette initiative permet en plus de désengorger les services des hôpitaux a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants en limitant leurs déplacements de longue distance.

Contexte géographique

Moigny-sur-Ecole est une commune de 1 300 habitants dans le sud de l'Essonne. Le maire du village est aussi le président de la communauté de communes des deux Vallées.

Histoire

En 2017, le maire a décidé de réaliser un audit afin de connaître la situation des médecins généralistes sur le territoire intercommunal. Les conclusions indiquent qu'entre 2017 et 2022 le nombre de médecins sera divisé par deux et que la population continuera de vieillir.

À la suite des résultats de l'audit, il a fallu deux ans pour finaliser le dispositif de relais télémedecine et notamment pour obtenir une rémunération des infirmières parce que ça n'existait pas dans la nomenclature. Un travail avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Ministère de la Santé et la CNAS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) s'est alors engagé la même année. Ce type d'équipement n'était pas prévu par la loi et la commune a réussi à obtenir une dérogation. Ce dispositif a été monté dans le cadre d'une ordonnance sous expérimentation pour 2 ans. Le site a ouvert dès février 2019.

Gouvernance

La commune est donc au cœur du projet et travaille en partenariat avec la Communauté de Communes des 2 Vallées et deux principales agences de l'Etat (ARS et CNAM). Dans le cadre de cette coopération, l'Etat a financé la construction du cabinet infirmier. En effet la mairie de Moigny-sur-Ecole a implanté le relais de télémedecine dans une grange en ruine qu'elle a préempté pour un montant de 70 000 euros. L'Etat a pris à sa charge plus de 70% du coût des travaux. Le site, en plein centre-bourg, a été réhabilité en écoconstruction, notamment avec du chanvre provenant de la filière locale créée grâce au Parc Naturel Régional du Gâtinais français. En ce qui concerne l'activité du cabinet, l'ARS assure quant à elle les dépenses de fonctionnement et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie rémunère la quinzaine d'infirmières libérales qui se relaient pour l'accueil des patients.

La commune fut donc accompagnée par l'Etat de la conception du projet à sa réalisation. Elle s'est entourée d'autres partenaires comme le centre SOS Médecin 91 pour l'aspect technique et matériel. Quant au département, il est un soutien financier pour le développement de la fibre très haut débit sur le site.

La mairie est aussi à l'origine de la création d'une association d'infirmiers libéraux dans le cadre de ce nouveau service.

Atouts et points de vigilance

Cette initiative se distingue par son caractère expérimental. C'est un site atypique qui assemble à la fois le cabinet infirmier classique avec les apports de la nouvelle technologie. Ainsi le partenariat et l'accompagnement par les pouvoirs publics étaient essentiels pour la réalisation de ce projet.

Pour aller plus loin :

Article sur le site de l'AMIF³⁶ : <https://amif.asso.fr/maires-novateurs/operation-mairesnovateurs-pascal-simonnot-l-innovation-face-aux-deserts-medicaux>

DELAPORTE-BOLLEROT Carole, ROPITAL Corinne, TARQUIS Christine. « Redynamiser les cœurs de ville ». Les carnets pratiques, n° 11, L'Institut Paris Region, juillet 2020. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/redynamiser-les-coeurs-de-ville.html>

³⁶ Association des Maires d'Île-de-France

Financer autrement les entreprises : partenariat du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse avec la plateforme hellomerci (78)



Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse souhaite accompagner les entreprises locales, favoriser leur installation et leur développement dans une logique durable. Afin d'innover dans ses missions, le PNR a mis en place un partenariat avec la plateforme de financement participatif hellomerci. Les particuliers peuvent financer des porteurs de projets via cette interface numérique.

Contexte géographique

Le Parc se situe dans le sud du département des Yvelines et compte aussi dix communes de l'Essonne. Il est donc proche de Paris, limitrophe de l'ancienne ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et se trouve à l'est du plateau de Saclay. Depuis sa création en 1985, il œuvre pour la protection du patrimoine naturel et culturel, la préservation de la qualité de vie et s'engage pour un développement local durable.

Histoire

En 2013, en collaborant avec la plateforme de crowdfunding « Kisskissbankbank », le parc a participé à la création d'une nouvelle plateforme de financement, hellomerci. Elle se distingue en étant une plateforme de petits prêts entre amis. La particularité de ce prêt est qu'aucun taux d'intérêt n'y est attaché, c'est-à-dire que pour un euro emprunté, un euro sera rendu aux particuliers. Il y a une commission éfraï de gestion » de 3% du montant collecté.

La même année, le Parc a contribué avec hellomerci aux Assises nationales du Financement Participatif à Bercy sous le patronage de la ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique. Elles ont permis d'établir « un nouveau cadre juridique afin de favoriser et d'encourager le développement du crowdfunding, particulièrement adapté au financement des PME et des jeunes entreprises innovantes ». Il s'agissait de simplifier les normes juridiques qui portaient sur les acteurs du financement participatif tout en protégeant les investisseurs.

Gouvernance

Le Parc se place en intermédiaire entre les porteurs de projets et hellomerci. Il sélectionne les projets du territoire qui seront présentés sur la plateforme (avec l'estampille « Parc ») en fonction de plusieurs critères (conformité aux valeurs du parc, capacité des porteurs de projets à rembourser). Il prend également en charge la commission de la société hellomerci habituellement supportée par les emprunteurs.

Il développe la communication localement sur les appels à collectes (affiches dans l'espace public et dans les commerces locaux partenaires du Parc, publicité au format numérique sur le site des mairies, les blogs et les réseaux sociaux).

D'autre part, le PNR s'est associé avec d'autres acteurs institutionnels comme la Chambre des Métiers des Yvelines. Celle-ci, dans le cadre du financement participatif avec le Parc, propose communication et soutien officiel aux artisans qui le souhaitent.

Atouts et points de vigilance

Au-delà de l'innovation dans le financement et le soutien aux acteurs économiques du territoire, ce dispositif a permis au Parc d'augmenter sa visibilité. En plus d'avoir son label présent sur le site d'hellomerci, le PNR a bénéficié d'une couverture médiatique importante. Les premières entreprises financées ont été mentionnées dans la presse locale et dans les médias nationaux. Le Parc participe à la valorisation de l'image de son territoire.

Pour aller plus loin :

JAUNAY André (dir.) « Guide du financement participatif pour le développement des territoires ». Caisse des dépôts et consignations, Financement participatif France, juin 2017.

Rendre visible l'offre des agriculteurs locaux : la marque « Producteurs Oise-Pays de France » (60)



Afin de fédérer les agriculteurs locaux et les accompagner vers un développement durable de leur activité, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a décidé de créer un label propre à son territoire. Cette marque est à la fois une opération marketing et un moyen pour le Parc de soutenir les réseaux de circuits courts.

Contexte géographique

Situé entre le département de l'Oise et du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France compte 69 communes. Si ce territoire est marqué par la grande culture intensive, notamment céréalière, il comporte néanmoins des cultures dont la production est orientée vers une consommation locale et régionale.

Histoire

En 2006, deux ans après sa création, le Parc a mené un diagnostic alimentaire du territoire qui avait conclu sur la nécessité de valoriser l'agriculture locale encore peu connue et de promouvoir la diversité alimentaire.

Une marque « Valeur Parc » a été mise en place par la Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle offre aux entreprises implantées dans un PNR de s'engager dans des démarches collectives non plus seulement à l'échelle du Parc mais encore à l'échelle nationale. Ce label distingue la qualité des produits ainsi que la démarche en développement durable des producteurs.

Néanmoins la production agricole du PNR Oise – Pays de France ne lui permettait pas d'obtenir la marque « Valeur Parc ». En effet, pour s'inscrire dans cette démarche, il faut répondre à un cahier des charges strict. Chaque produit alimentaire comporte son cahier des charges spécifiques. Or la production agricole dans le Parc est très diversifiée et ne compte pas de « produit phare ». Si le PNR Oise-Pays de France s'était lancé dans cette démarche, la marque « Valeur Parc » ne pourrait valoriser qu'une petite partie des produits alimentaires.

Afin de contrer cela, et de mettre en valeur les producteurs du territoire, le PNR Oise - Pays de France a souhaité développer sa propre marque en indiquant les produits locaux et vendus en circuit court de proximité à travers un logo et une appellation déposée. La marque « Producteurs Oise - Pays de France » a été créée en 2011 et s'enrichie d'année en année avec l'entrée de nouveaux producteurs.

Gouvernance

Dans le cadre de ce partenariat, les producteurs s'engagent à respecter les principes suivants :

- Apporter tout son soin à la production et à fournir des produits sains.
- Pratiquer la vente dans un esprit loyal et marchand, c'est-à-dire vendre dans l'objectif de fidéliser la clientèle et de les sensibiliser aux circuits-courts. Il s'agit de se différencier des centres commerciaux en devenant un véritable commerce de proximité.
- Tenir à disposition de la clientèle l'information relative aux modalités de production.
- Tenir propre les abords de son exploitation.

En contrepartie, le Parc s'engage à mettre à disposition des outils de communication comme la plaquette d'information ainsi qu'un accompagnement pour leurs démarches. En effet, afin que les agriculteurs puissent se concentrer sur leur cœur de métier, le Parc s'engage à leur fournir une aide juridique pour leur installation, l'évolution de leurs pratiques. D'autre part, le PNR dispose d'un architecte qui accompagne les agriculteurs sur l'aménagement de leurs bâtiments agricoles.

Atouts et points de vigilance

Cette marque permet à la fois de fédérer les producteurs sur le territoire et de valoriser l'image du Parc et des agriculteurs. En effet, cette initiative a conduit les agriculteurs à coopérer. Ainsi pour éviter de se faire concurrence entre eux, certains diversifient leurs offres. Des liens formels et informels se sont donc tissés entre eux.

Animer le territoire par des événements éphémères : le Festival des Bistrots (02)



Afin d'animer son territoire, la communauté de communes du Val de l'Oise a développé « le Festival des Bistrots » réunissant habitants et touristes. Il contribue à mieux faire connaître le territoire et permet aux habitants d'accéder à la culture dans le cadre de moments conviviaux.

Contexte géographique

Située dans le nord du département de l'Aisne, la Communauté de Communes du Val de l'Oise compte uniquement des communes de moins de 2000 habitants. Elle se trouve à la périphérie de Saint-Quentin et de son agglomération, premier pôle commercial et culturel à proximité. Les trois principaux objectifs du « Festival des Bistrots » furent donc de favoriser l'accès aux concerts en zone rurale, de dynamiser l'activité culturelle sur l'ensemble du territoire et de soutenir l'activité des cafés ruraux et périurbains.

Histoire

Le point de départ du festival a été la volonté politique de la communauté de communes de mettre en place une programmation culturelle sur le territoire. A partir de 2010, celle-ci organise pendant le mois de mai, chaque année, neuf soirées musicales dans les cafés du territoire. Chaque soirée accueille deux groupes musicaux, proposant des répertoires variés. Cela permet ainsi à neuf communes du territoire de bénéficier au moins d'un événement culturel.

Face à cet engouement, depuis 2015, à la demande des élus, le Festival des Bistrots s'est délocalisé dans des communes ne disposant plus de café dans leur bourg ; deux séances de « Bistrots éphémères » ont lieu à la fin du mois d'août sous chapiteau.

Gouvernance

Le cœur du projet est le partenariat construit avec les cafés depuis le début. Ceux-ci s'occupent de la restauration des musiciens tandis que la communauté de communes prend en charge l'intégralité des coûts de production des groupes. La programmation ainsi que la régie technique a été confiée depuis 2018 à une organisation locale, l'Association de Promotion de la Musique de la Vallée de l'Oise (APMVO).

Concernant les subventions, les coûts de la production des groupes de musique sont financés par la Communauté de communes, aidée par le Conseil Départemental de l'Aisne, et depuis 2015 par la Région Hauts de France.

Impact

L'affluence moyenne de chaque séance est de plus de 150 personnes ; elle peut monter jusqu'à 300 personnes certains soirs. En 2019, près de 1060 personnes au total ont participé au festival.

Atouts et points de vigilance

Le Festival des Bistrots permet à la fois des échanges riches et pérennes entre population du territoire et les artistes, de renforcer le travail en réseau, d'encourager la pratique des arts dans le périurbain. Il s'agit au travers de la mise en place de ces actions d'affirmer la culture comme un outil de développement éducatif et socio-culturel du territoire.

Néanmoins l'évènement dépend avant tout des subventions publiques et est connu surtout des habitants de la communauté de communes malgré la publicité du Festival dans la presse régionale et locale. D'autre part, l'organisation de ce projet reste encore fragile. C'est pourquoi il a fallu que la collectivité confie en 2018 la programmation à l'APMVO afin d'assurer la continuité du dispositif.

Pour aller plus loin :

Lab périurbain, site du CGET³⁷ (nouvellement ANCT³⁸) :

http://periurbain.cget.gouv.fr/sites/default/files/note%20pour%20dosier%20periurbain%20lab_0.pdf

³⁷ Commissariat général à l'Égalité des territoires

³⁸ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Créer de nouveaux espaces de travail : les bureaux mutualisés à Fontainebleau (77)



Un télécentre, de la marque Stop&Work, a été inauguré à Fontainebleau en 2014. Il s'agit du premier espace d'une marque de bureaux mutualisés cofinancée par Regus, entreprise spécialisée dans la location de bureau, Orange et la Caisse des Dépôts.

Cet espace de coworking offre aux professionnels locaux des espaces ouverts partagés ainsi que des bureaux fermés, en dehors des grands centres urbains. En faisant partie de la marque Stop & Work, il est connecté au réseau de centres d'affaires Regus, soit plus de 2000 infrastructures dans le monde dont 75 en France et 10 en Île-de-France (notamment Bezons, Brunoy, Maisons-Laffitte).

Contexte géographique

Ce tiers-lieu de 1 200m² se situe à Fontainebleau à 55km² de Paris. Il est donc à la fois bien relié à la capitale par l'autoroute A6 et jouit d'un environnement et d'un cadre de vie agréable grâce à la forêt qui entoure la commune. De plus ces bureaux mutualisés occupent une place stratégique dans la ville puisqu'ils font face à l'INSEAD, école de commerce renommée.

Gouvernance

La communauté de communes Pays de Fontainebleau en 2014 souhaitait disposer sur son territoire d'un premier site de bureaux avec une offre de services particulièrement orientée vers les très petites entreprises, les travailleurs indépendants et les salariés en télétravail. C'est dans ce cadre qu'elle signe une délégation de service public (DSP) avec la société Regus pour une durée de 10 ans.

Le télécentre Stop & Work est géré par un consortium de trois organisations :

- Regus, premier fournisseur mondial d'espaces de travail flexibles
- La Caisse des Dépôts et ses filiales, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires
- Le Groupe Orange, qui à travers son programme Smart Cities et Territoires, participe à l'aménagement du territoire et accompagne les collectivités dans le développement de services à destination des entreprises

Le contrat avec la communauté de communes prévoit aussi que la pépinière d'entreprises « Le Booster » de la communauté soit hébergée au sein du centre. Dans ce cadre, le délégataire réserve des espaces à tarifs privilégiés aux entreprises de la pépinière.

L'achat du bâti et le coût des travaux sont assumés par l'intercommunalité. Le Pays de Fontainebleau avait acquis l'immeuble de bureaux et transformé celui-ci pour un montant total de 1,5 millions d'euros, soutenu à hauteur de 897 400€ par le Département de Seine-et-Marne, l'Etat, et le Conseil Régional d'Île-de-France. Par ailleurs, la Région s'est investie depuis 2012 dans le développement des tiers-lieux sur son territoire. Elle finance notamment des projets situés dans le périurbain, comme Stop & Work, à travers ses appels à projets annuels.³⁹

Atouts et points de vigilance

Le partenariat entre le Pays de Fontainebleau et le consortium mené par Regus est la clé de voute du projet. Cette coopération permet à la collectivité de contribuer au développement économique sur son territoire. D'autre part en confiant la gestion du centre à la société Regus, spécialisé dans ce type d'infrastructure, la collectivité se connecte à un réseau international d'entreprises.

Pour aller plus loin :

Site Stop & Work : <https://www.stopandwork.com/fr/our-spaces-and-services>

Article de la Région Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/fontainebleau-le-teletravail-se-conjuguera-au-present>

CAMORS Carine. « Les tiers lieux : de nouveaux espaces pour travailler autrement ». Note rapide n°755, IAU îdF, septembre 2017.

<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-tiers-lieux-de-nouveaux-espaces-pour-travailler-autrement.html>

³⁹ DELAPORTE-BOLLEROT Carole, ROPITAL Corinne, TARQUIS Christine. « Redynamiser les cœurs de ville ». Les carnets pratiques, n° 11, L'Institut Paris Region, juillet 2020. Pour plus d'informations sur les appels d'offres de la Région envers les tiers-lieux : <https://www.iledefrance.fr/appel-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux>

Créer des centralités culturelles : la Ferme du Buisson à Noisiel (77)



La Ferme du Buisson est un espace hybride animant l'ensemble de la commune de Noisiel. Elle est à la fois scène nationale et abrite aussi un cinéma, un centre d'art contemporain et des résidences artistiques. De surcroît, elle est un lieu d'accueil de marchés de producteurs locaux. La Ferme du Buisson se présente comme un outil territorial puissant au service du développement social, culturel et économique de Noisiel et de la communauté d'agglomération (CA) de Paris Vallée de la Marne.

Contexte géographique

La Ferme du Buisson se situe à Noisiel en Seine-et-Marne, l'une des premières communes à être aménagée dans le cadre de l'ancienne ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Elle se situe dans le quartier qui porte son nom.

Le quartier de la Ferme du Buisson fut le dernier programme immobilier de la ville nouvelle à Noisiel, qui a débuté en 2005. La Ferme du Buisson est un moteur local fort pour le développement urbain, social et économique du territoire de la communauté d'agglomération et sa réputation s'étend au niveau national, voire international. C'est autour de ce centre qu'on était construit plusieurs infrastructures et équipements importants : des aménagements de voirie et de nouvelles constructions réparties en plusieurs lots (la Résidence Côté Parc, la résidence pour étudiants Pierre-Gilles de Genes) et un supermarché Super U, équipé d'un parking paysagé.

Histoire

Dans le cadre de la ville nouvelle Marne-la-Vallée, l'Epamarne fait l'acquisition en 1976 de la Ferme du Buisson, ancienne ferme laitière des chocolateries Menier, fermée dans les années 1960. Il lance un projet de réhabilitation et en 1979, un centre d'art est implanté sur la friche industrielle. Pendant 10 ans que dure la réhabilitation de la friche, le Centre d'art et de culture n'a pas d'existence physique et les événements qu'il met en place sont dispersés dans le temps et dans l'espace. En 1983, les premiers événements se déroulent dans les murs, après la construction du premier espace, aujourd'hui appelé le Grenier. Ce n'est qu'en 1990 que les travaux sont achevés.

Dès les années 1980, puis en continu dans les années 1990, la Ferme du Buisson est davantage reconnue à l'échelle nationale et internationale comme en témoigne les nombreux labels : elle est inscrite aux monuments historiques en 1986 et obtient le label de scène nationale en 1990.

Les lieux et les actions culturelles se multiplient et se diversifient depuis la fin des travaux : en 1991, le centre d'art et le cinéma sont inaugurés. Les résidences d'artistes se multiplient. La Ferme du Buisson est à la fois un lieu culturel national et un centre culturel de proximité. Ainsi des actions hors les murs permettent de connecter le lieu avec le reste du territoire.

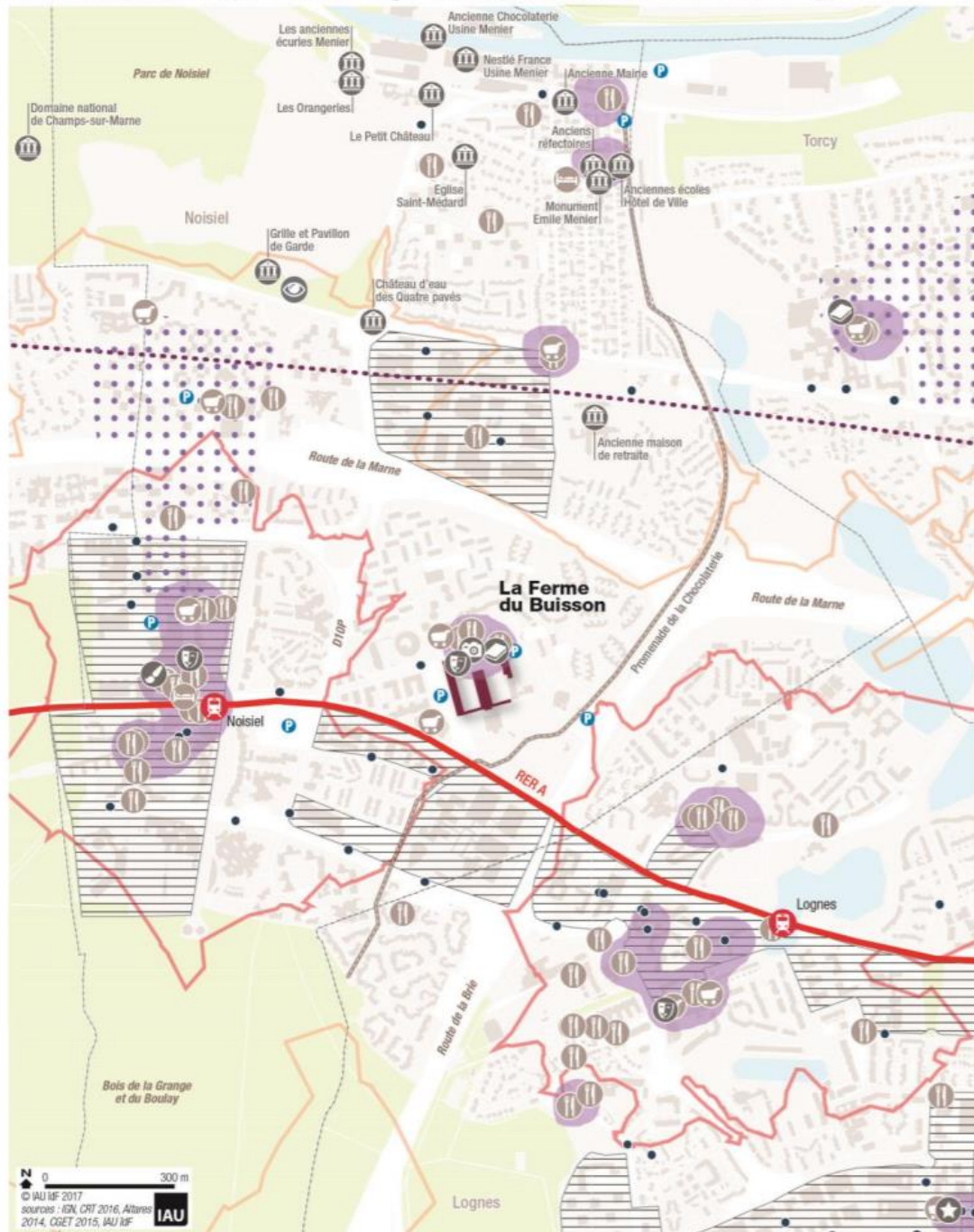
C'est le cas des spectacles de rue, présentés sous l'intitulé « La Ferme ambulante », qui représente un quart de la programmation de la Ferme et qui rassemble chaque année plus de 3 500 spectateurs. Des actions sont aussi menées auprès de publics spécifiques.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, 1 700 heures d'ateliers sont proposées aux enseignants. Le projet « Parole vive » autour de l'éloquence est proposé auprès des lycées Gérard de Nerval à Noisiel, Jean Moulin à Torcy, le lycée international de Noisy-le-Grand et auprès du Centre de formation des apprentis Descartes de Champs-sur-Marne.

Les fonctions du lieu se diversifient quant à elles dans les années 2000. Sous l'Auvent, cour abritée située entre le Grenier et la Médiathèque, s'organisent non seulement des événements artistiques mais aussi des marchés alimentaires⁴⁰, des foires aux livres, des bourses aux jouets ou des après-midis de jeux en bois lors de certains événements. Le lieu accueille également La Ruche qui dit Oui de Noisiel une fois par semaine.

⁴⁰ Pour plus de précision sur la diversification des activités de la Ferme du Buisson : <https://www.ouest-france.fr/normandie/tessy-bocage-50420/tessy-bocage-la-ferme-du-buisson-teste-le-maraichage-bio-6410999>

La Ferme du Buisson, point de convergence des publics et de la création artistique



Equipements et services

Equipements culturels, touristiques et de loisirs

- Bibliothèque / médiathèque
- Spectacle vivant et cinéma
- Pratique artistique (conservatoires, ateliers d'arts plastiques,...)
- Lieu d'expositions
- Site et monument
- Jardin ou belvédère
- Espace de loisirs et récréatif
- Cheminement thématique

Autres équipements

- Centre commercial et commerce alimentaire
- Restaurant
- Hôtel

Type de polarités

- Polarité locale de commerces et de services
- Quartier Politique de la Ville

Accessibilité piétonne des gares

- à moins de 10 minutes
- de 10 à 20 minutes

Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune

Transports en projet

- Projet transports en commun
- Future gare / station

Entreprises et établissements

- Supérieur ou égal à 50 salariés
- Site d'Activités Economiques

Source : IAU ÎdF, 2017, Lieux culturels et valorisation du territoire - Tome 2

Gouvernance

La Ferme du Buisson est devenue depuis 2012 un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). On peut donc compter dans sa gouvernance l'État, à travers la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France, la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne, le conseil départemental de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France. La communauté d'agglomération est le premier financeur de l'EPCC à hauteur de 40% du budget total de 5 millions d'euros par an⁴¹.

L'évolution du statut juridique de la Ferme du Buisson permet décentraliser sa gestion et son organisation en y impliquant davantage les collectivités locales. L'EPCC est une organisation particulière ; « de tous les outils juridiques mis à disposition comme instruments de gestion du service public de la culture, l'EPCC est le seul qui porte en son principe l'obligation de coopération »⁴² entre l'Etat central et les collectivités locales.

Atouts et points de vigilance

La force de la Ferme du Buisson est de s'être affirmée comme un acteur local incontournable dans l'animation et l'attractivité territoriale. La multiplicité de son offre culturelle, son ancrage dans le territoire seine-et-marnais et les nombreux réseaux qu'elle a tissés au fil du temps en font un acteur clé du territoire. Très impliquée dans la vie locale, elle peut être un point d'appui pour de nombreuses initiatives.

Néanmoins, cette structure subventionnée par les acteurs publics, son financement a été et est encore fragilisé. Dès la fin des années 1990, la Ferme du Buisson a dû faire face à une situation financière tendue entre la baisse des subventions et le coût élevé de l'entretien. Si l'évolution juridique de la Ferme du Buisson a permis, entre autres, de maintenir une stabilité financière, les subventions publiques depuis 2016 sont à nouveau à la baisse. L'EPCC doit donc innover dans ses modes de financement afin de continuer ses activités. La Ferme du Buisson s'est lancée dans la recherche active de soutiens : dans le cadre de coréalizations avec d'autres lieux, elle partage les coûts mais aussi les recettes, elle sollicite des fondations, des entreprises. Elle s'essaie aussi au financement participatif.

Pour aller plus loin :

ALBE-TERSIGUEL Séverine, CAMORS Carine, GOLLAIN Vincent, HERVOUËT Martin, SOULARD Odile (dir.), TILLET Marion. « Lieux culturels et valorisation du territoire - Tome 2 : 15 lieux emblématiques en Île-de-France ». IAU IdF, juin 2018. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lieux-culturels-et-valorisation-du-territoire.html>

DELAPORTE-BOLLEROT Carole, ROPITAL Corinne, TARQUIS Christine. « Redynamiser les cœurs de ville ». Les carnets pratiques, n° 11, L'Institut Paris Region, juillet 2020. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/redynamiser-les-coeurs-de-ville.html>

Articles de presse : <https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/la-ferme-du-buisson-joue-l-ouverture-09-06-2015-4845441.php> ; <https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/noisiel-la-ferme-du-buisson-s-enracine-dans-le-territoire-04-11-2019-8185881.php>

⁴¹ Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/marne-la-vallee-la-ferme-du-buisson-renait-de-ses-cendres>

⁴² Pontier, J. (2013). Service public culturel : épanouissement ou racornissement ? *L'Observatoire*, p.86-90.

Soutenir l'investissement des artisans : l'exemple du PNR du Vexin français (95)



Le Parc Naturel Régional du Vexin français est un acteur incontournable de la promotion et l'accompagnement des entreprises sur son territoire. Il souhaite maintenir les acteurs économiques afin que le territoire ne devienne pas une simple « zone dortoir ». Les commerces, et les services de proximité en général, sont des facteurs principaux de liens sociaux dans les villages du Vexin français.

D'autre part, les soutiens, financiers et en ingénierie, aux entreprises s'inscrivent dans une ambition de développement durable. Il s'agit de maintenir et de moderniser les activités présentes sur le territoire afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement. Plusieurs dispositifs d'aides financières ont ainsi été mis en place, parmi laquelle l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat (Ocma), élaborée en 2017 pour 5 ans, décrite ci-après.

Contexte géographique

Le PNR du Vexin français, fondé en 1995, se situe au Nord-Ouest de l'Île-de-France, essentiellement dans le département du Val d'Oise. Connu pour son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français est le premier Parc naturel régional à être labellisé "Pays d'art et d'histoire" en 2014 par le Ministère de la Culture. Le tourisme s'étant développé sur le territoire, le Parc souhaite valoriser et développer les entreprises de proximité qui participe tant à l'attractivité du territoire qu'au dynamisme économique local.

Histoire

Une ORAC (opération de restructuration du commerce et de l'artisanat) a déjà été menée avec succès de 1997 à 2002. Une étude d'opportunité a été lancée afin de renouveler ce type d'opération. Elle a conclu sur la nécessité d'une action publique sur ces territoires afin de répondre aux besoins d'investissement des acteurs économiques locaux. La Région Île-de-France a mis en place en 2016 le Pacte rural régional pour la sauvegarde de commerces de proximité. Le Parc étant financé par la Région, il devenait inutile de garder un dispositif dédié aux commerces et aux services. De ce fait, le PNR a polarisé ses efforts sur l'accompagnement de ses artisans.

Gouvernance

Ce dispositif agit comme levier de développement économique. Il permet de créer des conditions favorables pour que les entreprises visées investissent dans leur secteur. Les investissements éligibles sont principalement les aménagements ou extensions du local, l'acquisition des équipements, les logiciels utiles à la production et toutes les actions permettant de limiter l'impact environnemental.

Dans le cadre de cette opération, le rôle du Parc est de promouvoir l'opération, de prospecter, d'analyser l'éligibilité des demandes à la suite d'un premier rendez-vous. Les Chambres de métiers sont sollicitées dans le cadre d'un partenariat (jusqu'en 2018) pour analyser techniquement les dossiers et rédiger un rapport. Sur cette base la commission d'attribution des aides décide de l'octroi des subventions. Les commissions se tiennent à une fréquence variable en fonction des dossiers mais toujours avec une certaine réactivité. Un co-financement a été établi avec l'Etat, environ 25%, jusqu'à fin 2018.

Impact

Sur la période 2017-2019, 22 entreprises ont été subventionnées sur le territoire à la hauteur de 280 000 d'euros environ, dont 73% pris en charge par le Parc. Cette opération a pu conforter l'activité de plusieurs entreprises des secteurs du bois, de la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie ainsi que des travaux de l'habitat qui avaient un fort déficit en termes de compétitivité. Néanmoins certaines entreprises n'ont pas pu solliciter cette subvention par manque de trésorerie. En effet, la subvention n'est versée une fois que les travaux sont réalisés, donc l'entreprise doit avancer les fonds.

Atouts et points de vigilance

Le dispositif du parc est original car cette subvention aux investissements des entreprises associe aussi des objectifs de développement durable. Elle agit comme un effet levier contribuant au développement économique tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Pour aller plus loin :

Le site du Parc naturel régional du Vexin français : <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/developpement-local/ocma/>

Repenser la mobilité touristique et rurale : La maison de l'écomobilité et du tourisme du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (78)



La maison du tourisme et de l'écomobilité, appelé l'Aiguillage, est un équipement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle a été conçue pour répondre à deux objectifs que le Parc doit atteindre dans le cadre de sa charte : le développement d'un tourisme durable à proximité d'une ville-capitale et la promotion de mobilités alternatives à la voiture sur le territoire.

Contexte géographique

Le Parc se situe au sud du département des Yvelines et compte aussi dix communes de l'Essonne. Il est donc proche de Paris, limitrophe de l'ancienne ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et se trouve à l'est du plateau de Saclay. Depuis sa création en 1985, il œuvre pour la protection du patrimoine naturel et culturel, la préservation de la qualité de vie et pour un développement local durable.

L'Aiguillage est situé dans un endroit stratégique, puisqu'il est à la fois accessible en transport en commun par le RER B et il est au croisement de deux itinéraires cyclables structurants : l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres réaménagée et le tronçon nord de la Véloscénie, vélo route qui passe par le Parc naturel reliant Paris au Mont-Saint-Michel.

Histoire

Le projet a été lancé dès 2000 mais le lieu n'a été ouvert qu'à partir de 2019 à cause de différentes contraintes. L'Aiguillage est une ancienne maison de garde-barrière longeant la voie ferrée. Elle appartenait alors à l'Etat et le foncier à la RATP. Les négociations ont donc été longues pour trouver un accord et réaménager le site.

L'autre point de difficulté était le financement. A partir de 2014-2015, des financements venus de la Région, du département et même du ministère de la Transition écologique, pour un investissement de 460 000 euros, ont pu définitivement lancer le projet.

En 2015, un dialogue a été lancé concernant le mode de gestion de l'Aiguillage. Le PNR a en effet établi un partenariat public-privé concernant certains services de la maison de l'écomobilité. Comme la location de vélos n'est pas le métier du Parc, cette partie est donc gérée par des professionnels du domaine, la société Ecox, en délégation de service public. Il en est de même pour les Renault Twizy en autopartage.

À la suite de l'ouverture de l'Aiguillage en 2019, une convention avec la Région Île-de-France est maintenant attendue afin que les détenteurs du passe Navigo puissent l'utiliser pour la location des bicyclettes.

Atouts et points de vigilance

Grâce à son nouvel équipement, le Parc a associé deux fonctions intimement liées, le tourisme et la mobilité, afin de répondre aux enjeux du développement durable. En encourageant les mobilités alternatives, il promeut son territoire sur le plan touristique et engage les habitants et potentiels futurs habitants à changer leur mode de transport sur les trajets domicile-travail.

Pour aller plus loin :

Site de l'Aiguillage, maison de l'éco-mobilité et du tourisme du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : <http://www.laiguillage-tourisme-mobilite.fr/>

Articles de presse : <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/saint-remy-les-chevreuse-avec-l-aiguillage-louez-un-vehicule-a-votre-arrivee-en-gare-02-04-2019-8044878.php>

3.3. Piloter des programmes et dispositifs publics

Les collectivités locales peuvent piloter directement les projets locaux sans avoir recours à un partenariat avec d'autres acteurs. En effet, certaines compétences qui participent au développement local, sont exclusivement du ressort des acteurs publics territoriaux. Elles peuvent aussi intervenir seule en cas d'absence d'acteurs privés. Par exemple, les espaces périurbains les plus éloignés de la ville-centre peuvent pâtir d'un manque d'attractivité, la collectivité peut agir comme un acteur économique en créant des emplois.

Les acteurs privés et les institutions publics, notamment les grandes agences de l'Etat, peuvent financer les dispositifs mis en place de la collectivité. Néanmoins dans l'ensemble de la gouvernance, le pilotage reste exclusivement aux mains de la collectivité locale périurbaine.

Les initiatives suivantes regroupent trois principales interventions :

- **Elaborer de nouveaux outils de développement économique.** Certaines collectivités peuvent utiliser des moyens essentiellement numériques au service de l'intérêt général et de l'accompagnement des acteurs locaux. Des dispositifs comme la carte interactive de l'office de tourisme de Seignanx, dans les Landes, servent à la promotion du territoire.
- **Développer des activités économiques** lorsque les acteurs privés font défaut. C'est le cas pour le Smicval Market en Gironde qui est une recyclerie basée sur un site de traitement des déchets.
- **Créer des services à la population.** Les intercommunalités peuvent mettre en place des services dédiés aux habitants afin d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Mettre en place une plateforme en ligne de recherche d'emploi : Le portail emploi de la communauté de communes des Portes Briardes (77)



La communauté de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêt, en Seine-et-Marne, s'est saisie des outils numériques afin de rapprocher les demandeurs d'emplois de son territoire d'offres situés dans un rayon de 25km autour de l'intercommunalité. Cette plateforme, qui recense l'ensemble emplois locaux, a pour objectif d'encourager l'emploi local et l'insertion professionnelle de ses habitants.

Contexte géographique

La communauté de communes des Portes Briardes compte 5 communes pour plus de 46 000 habitants. Elle est située à l'ouest du département de Seine-et-Marne, à une trentaine de kilomètres de Paris. Facilement relié à la ville-centre par l'autoroute A4 et la Francilienne, l'enjeu pour l'intercommunalité est de maintenir un emploi local afin d'éviter de devenir un territoire dortoir.

Gouvernance

La communauté de communes a lancé une étude comparative de deux plateformes digitales avant de choisir la société TagEmploi pour mettre en œuvre le portail emploi. Le service développement économique et emploi a participé à l'élaboration du contenu et de la présentation graphique du site et a veillé à ce qu'il soit didactique et facile d'utilisation. Ce dernier fut lancé en janvier 2017.

Le site s'intéresse à toutes les formes d'emploi – CDI, CDD, contrats d'apprentissage, stages ou emploi-services. Les entreprises locales, petites ou grandes, commerçants ou artisans, sont invitées à publier gratuitement leurs offres d'emploi. Elles peuvent bénéficier des conseils de la collectivité pour formuler leur annonce. A échéance régulière, l'intercommunalité contacte chaque entreprise pour savoir si le poste a été pourvu.

En plus de l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation du site, la communauté de communes s'est fortement engagée dans la communication sur son dispositif. Elle a en effet réuni les partenaires locaux de l'emploi (mission locale, Pôle emploi, associations d'insertion) et les entreprises du territoire pour leur présenter le dispositif. D'autre part, elle a communiqué son action dans divers médias (la presse régionale et locale, les sites municipaux, les réseaux sociaux) et a financé une campagne de communication sur les bus qui a duré un mois et demi.

Au total plus de 10 000 euros ont été investis dans la communication ce qui correspond quasiment au coût du paramétrage de la plateforme la première année, 12 600 euros. La collectivité s'appuie aussi sur quatre relais emploi pour faire connaître son nouvel outil ; ce sont des structures chargées d'accompagner des personnes en recherche d'emploi, pour qui le site est devenu un outil de travail quotidien.

La plateforme est aussi un outil de communication pour les Portes briardes, qui y diffuse ses informations sur le développement économique et l'emploi de son territoire.

Atouts et points de vigilance

La communauté de communes s'est impliquée très activement dans la mise place de ce dispositif, de l'élaboration de la plateforme à sa gestion. En impulsant ce projet, la collectivité locale a contribué à fédérer l'ensemble des acteurs économiques du territoire et les mettre en contact avec les demandeurs d'emplois.

Pour aller plus loin :

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/les-portes-briardes-connectent-offre-et-demande-demploi-local-77>

Article de presse : <https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/ozoir-la-ferriere-77330/les-portes-briardes-se-dotent-d-un-outil-au-service-de-l-emploi-de-proximite-20-03-2017-6778776.php>

Créer un lieu central pour le développement local: la Cité du Développement économique et de l'Emploi de Cœur d'Essonne (91)



En 2016, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne a inauguré la Cité du Développement économique et de l'Emploi. Cet équipement communautaire a pour objectif de faciliter le parcours et le développement de tous les acteurs économiques et de l'emploi. Il est à la fois⁴³ :

- **Un centre-ressource multiservices** avec le regroupement, en un même lieu, des services favorisant la création, le développement et l'implantation des entreprises afin de leur apporter des réponses cohérentes et adaptées. Des professionnels assurent l'accompagnement aux projets de création, de développement d'activité, d'implantation via une bourse aux locaux, l'aide au recrutement et à la recherche d'emploi.
- **Un pôle d'activités** car le centre accueille depuis sa création une pépinière d'entreprises, un espace de coworking, des espaces professionnels à réserver, des domiciliations d'entreprises et des réseaux d'entrepreneurs.
- **Un espace d'animation** avec des événements organisés tels que « les cafés accueils emploi ». Ce sont des moments d'échanges pour aider à la recherche d'emploi et développer le réseau professionnel des demandeurs d'emplois.

Contexte géographique

La communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération se trouve au centre du département de l'Essonne, au sud de l'agglomération centrale.

La cité du développement économique et de l'emploi se situe dans la zone d'activité de la Croix Blanche, plus grande zone commerciale d'Île-de-France, à Sainte-Geneviève-des-Bois. Il est desservi par la Francilienne.

Gouvernance

La communauté d'agglomération est le propriétaire et le gestionnaire de la Cité de développement économique et de l'emploi. Les locaux de plus de 1 300m² ont été achetés à la Société Eau Écarlate, puis réaménagés pour un coût de 484 700 euros HT.

Atouts et points vigilance

Tous les services intercommunaux de développement économique et de l'emploi sont mutualisés dans une seule structure. N'ayant plus qu'un seul interlocuteur pour leur démarche, les entreprises peuvent obtenir des réponses immédiates à leurs besoins. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leur profil et de leur domaine d'activité.

Pour aller plus loin :

Dépliant sur la cité du développement économique et de l'emploi par la communauté d'agglomération : https://www.coeuressonne.fr/fileadmin/user_upload/developpement_economique_et_emploi/Depliant_CDEE_2016.pdf

Article de presse : <https://www.leparisien.fr/essonne-91/sainte-genevieve-des-bois-91700/sainte-genevieve-des-bois-un-quichet-unique-et-des-bureaux-pour-les-entrepreneurs-27-09-2016-6155141.php>

⁴³ Rapport d'activité de la communauté d'agglomération en 2016 : https://www.coeuressonne.fr/fileadmin/user_upload/Publications/Rapports_activites/RA_CEA_2016_WEB.pdf

Développer le tourisme d'affaires : « Destination Entreprises » du Pays de Fontainebleau (77)



Fontainebleau est l'une des principales destinations touristiques de l'Île-de-France en dehors de Paris. Afin de diversifier les publics visés et plus précisément développer le tourisme d'affaires, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a mis en place le dispositif « Destination Entreprises ». Il regroupe plusieurs sélections d'activités à destination des entreprises et des salariés.

Contexte géographique

Avec son château classé à l'UNESCO et sa forêt reconnue et à moins d'une heure de Paris (45 minutes de la gare de Lyon par le train), Fontainebleau accueille aussi bien des touristes franciliens, français qu'internationaux.

Gouvernance

La clé du fonctionnement de cette nouvelle offre touristique est l'accompagnement personnalisé des entreprises par l'office de tourisme, Fontainebleau Tourisme, dans l'organisation de leur séjour. Il s'occupe de concevoir l'événement à la carte. Il s'adapte aux attentes variées des entreprises : organisation de séminaires, journées d'étude, réunions, assemblées générales. Ainsi les entreprises bénéficient de lieux d'accueil adaptés, qu'il s'agisse d'une réunion de travail ou de festivités.

Le pays de Fontainebleau dispose en effet d'un grand choix d'espaces de réunion et de réception pour répondre à toute demande en termes de capacité (de 10 à 450 personnes) dans des environnements traditionnels, contemporains et insolites : châteaux, théâtre, hôtels et golfs de prestige, centres sportifs, espaces en pleine forêt et autres.

Fontainebleau Tourisme s'occupe des réservations d'hôtels, de restaurants ou d'activités auprès des établissements partenaires.

Atouts et points de vigilance

Tout le tourisme d'affaires est centralisé et piloté par le pôle réception et affaires de Fontainebleau Tourisme. Celui-ci garantit une organisation simplifiée, un interlocuteur unique et une coordination de l'ensemble des prestations.

Pour aller plus loin :

Brochure présentant l'offre « Destination Entreprises » par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau : <https://www.fontainebleau-tourisme.com/wp-content/uploads/2017/04/brochuremice.pdf>

Faciliter la valorisation des déchets : le Smicval Market (33)

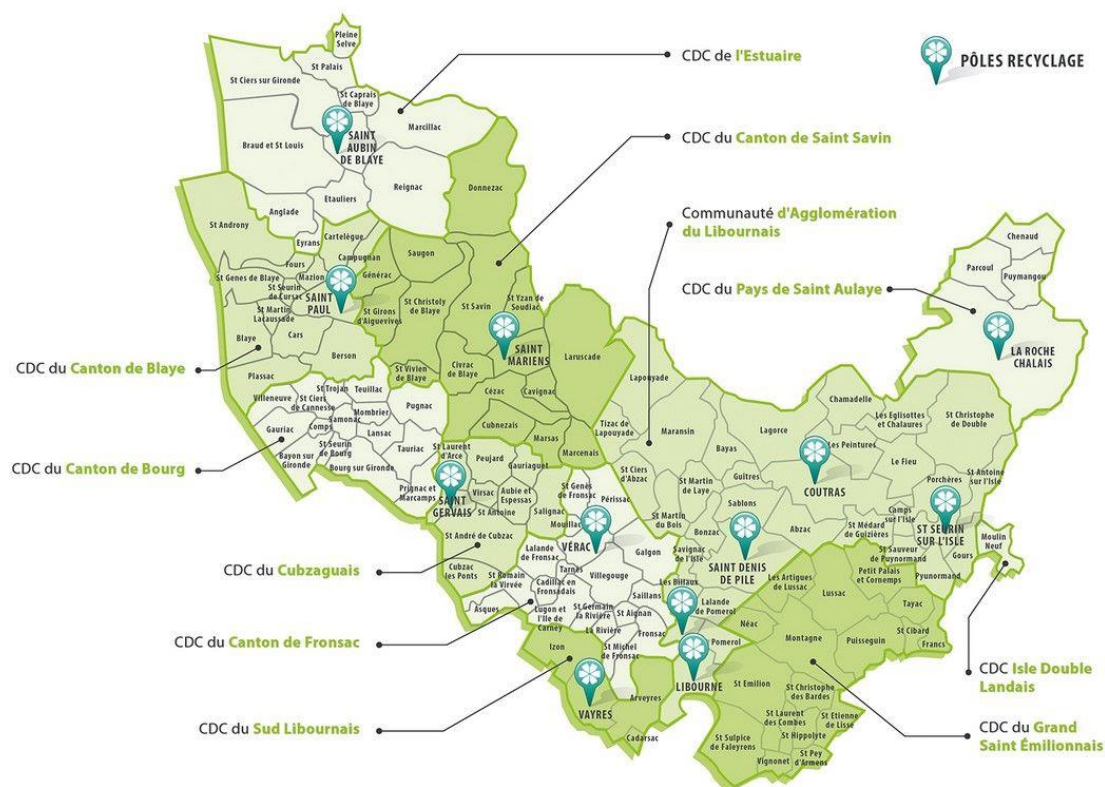


Le Syndicat Mixte intercommunal de collecte et valorisation des déchets (Smicval) en Gironde, au Nord Est de Bordeaux, assure depuis 1995 la mission d'intérêt général de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Depuis 2017, cette structure a mis en place un supermarché inversé : les objets sont amenés par les foyers qui n'en ont plus l'utilité et ceux-ci peuvent être récupérés gratuitement par un autre ménage. Le Smicval souhaite ainsi initier un changement de comportement de ses usagers en leur donnant la possibilité de ne plus penser l'objet comme un déchet mais comme une ressource.

Contexte géographique

Le Smicval couvre un vaste territoire de près de 2000 km² qui s'étend d'Ouest en Est de la rive droite de la Gironde avec 4 communes du département de la Dordogne. Il est composé de 11 intercommunalités au nord-est de Bordeaux et compte environ 200 000 habitants.

Le territoire du Smicval



Source : Site de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais : <http://www.grand-saint-emilionnais.fr/smicval-syndicat-mixte-intercommunal-de-collecte-et-de-valorisation/>

Histoire

Le Smicval a engagé un plan de modernisation de son réseau de 12 déchèteries. Le syndicat a souhaité repenser le modèle de la déchèterie, dans son fonctionnement et ses objectifs. Ainsi Le Smicval Market est le fruit d'une réflexion collective engagée depuis 2013 par le Smicval, et le département de la Gironde. Un groupe de travail mis en place par le conseil départemental s'est réuni tous les 2 à 3 mois durant un an et demi. Il a fait appel aux compétences d'un designer, d'un architecte et d'un sociologue pour une prospective sur les usages.

Le site de Vayres, devenu obsolète et inadapté à la fréquentation et aux besoins nouveaux, est choisi pour être le site pilote de cette expérimentation. Le site existant, peu respecté et souvent dégradé, est alors fermé et un nouvel équipement voit le jour sur un nouveau terrain de 5 525 m².

Ce nouvel équipement est composé de plusieurs espaces de convivialité et de service. La signalétique oriente les usagers vers trois lieux différenciés : la maison des objets (décoration, jardinage, enfance, sports, loisirs, etc.), le préau des matériaux (meubles, tuyaux, planches, boulons, huisseries, carrelage, etc.) et les zones de dépôts au sol plus classiques (végétaux, gravats, bois, sanitaires, etc.).

Gouvernance

Afin de gérer le site, le Smicval s'appuie sur trois agents présents sur le site et formés aux techniques de la grande distribution. Les usagers sont orientés par un agent d'accueil. Des caddies leur permettent de déposer leurs objets dans les rayonnages. Un chef de rayon facilite le dépôt et les échanges sur le site et veille à la bonne présentation des rayons.

Enfin, un logisticien est responsable de la gestion des flux. Il n'y a en effet aucun stockage, si un objet ne trouve pas preneur, il est recyclé.

Impact

Entre 2017 et 2018, le nombre de déchets sur le site qui était destiné à l'enfouissement a diminué de 60%, bien supérieur à l'objectif visé qui était une diminution de 30%. C'est au total une augmentation de 85% de la valorisation des déchets sur le site.

En ce qui concerne les résultats qualitatifs, les agents de Smicval ont signalé peu d'abus⁴⁴ (acte de vandalisme, dépôt sauvage) et au contraire ressentent au contraire beaucoup de convivialité. La typologie des usagers du site a aussi évolué : de plus en plus de femmes et d'enfants fréquentent la galerie marchande et les usagers prennent le temps de sillonner les allées pour faire la chasse aux objets.

Atouts et points de vigilance

Le Smicval Market fonde son succès sur la gratuité, puisque n'importe quel usager peut repartir avec ce dont il a besoin sans payer. Seule une carte délivrée par le Smicval est nécessaire pour se rendre sur le site.

Le Smicval qui a adhéré au mouvement Zéro Waste songe à construire un deuxième site sur la ville de Libourne⁴⁵ qui comporterait peut-être un garage solidaire, une épicerie en vrac ou un atelier de réparation d'objets ménagers.

Pour aller plus loin :

Site du Smicval : <https://www.smicval.fr/smicval-market/>

Partage d'expérience sur le site de l'ADEME⁴⁶ :
<https://www.optigede.ademe.fr/fiche/creation-du-smicval-market>

⁴⁴ Enquête relayé sur le site de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/smicval-market-fusionner-dechetterie-et-ressourcerie-en-un-lieu-unique-33>

⁴⁵ Selon un article des Echos : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/smicval-market-une-dechetterie-qui-met-les-objets-en-rayon-1154739>

⁴⁶ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cibler les jeunes dans la politique santé : le « Pack Santé » de Saint-Etienne-du-Rouvray (76)



La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, à proximité de Rouen, a mis en place un « Pack Santé » auprès des jeunes afin de réduire les inégalités d'accès aux soins et à la prévention. Ce service de proximité participe au développement local en permettant aux personnes éloignées des grands sites de soins d'accéder aux informations concernant leur santé.

Contexte géographique

Saint-Étienne-du-Rouvray est une commune de 29 000 habitants aux franges de la métropole Rouen Normandie. 30% de ses habitants résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les 16-25 ans représentent 30% de la population totale. La Ville a donc développé depuis quelques années une série de "packs thématiques" pour apporter aux jeunes des premières réponses sur les sujets qui les concernent prioritairement : logement, loisirs ou encore études et stages, santé.

Gouvernance

Créé en 2013, le « Pack Santé » a pour objectif de prévenir l'apparition de troubles ou de comportements à risques. Il se présente sous la forme d'un livret d'information, pour déchiffrer l'univers de la santé, avec trois volets : un volet accès aux droits, un volet contacts, réseaux de santé, conseils...et un volet bonus santé permettant aux jeunes de se rendre en pharmacie implanté sur le territoire communal (convention ville pharmacie) afin qu'ils puissent réaliser des achats dans un objectif de prévention, d'hygiène.

Ce dispositif est piloté et coordonné par le responsable jeunesse, un référent accompagnement individualisé est chargé de l'accompagnement individuel et du suivi opérationnel du dispositif. Afin de distribuer le pack, la commune s'appuie sur sept structures municipales dont certaines dédiées à la jeunesse (centres socioculturels, équipements jeunesse, service des sports, maison pour l'insertion l'emploi et la formation). C'est un moyen de faire venir les personnes de 16-25 ans dans ces lieux d'information, de leur proposer des temps de sensibilisation par des associations de prévention.

Parmi ces points d'accueil, trois disposent d'un animateur référent sur les questions de santé, qui peut recevoir les jeunes individuellement et délivrer en complément une aide financière annuelle : le "bonus santé", soit à deux chèques de 10 euros. Les chèques du bonus santé permettent d'acheter de façon anonyme auprès des 11 pharmacies partenaires conventionnées avec la commune des produits de prévention et d'hygiène.

En plus des pharmacies, la Mission Locale ainsi que l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont les principaux partenaires du dispositif.

Atouts et points de vigilance

Le Pack Santé cible spécifiquement un public jeune, particulièrement touché par des problématiques de santé et qui sont susceptibles d'être peu ou pas informés. Le point fort de cet outil est de s'intégrer dans un dispositif global à l'adresse des jeunes de 16 à 25 ans, puisque d'autres packs thématiques existent comme sur le logement ou les loisirs.

Pour aller plus loin :

Site du réseau français des Villes-Santé de l'OMS : <http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/saint-etienne-du-rouvray/>

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/pack-sante-pour-les-16-25-ans-saint-etienne-du-rouvray-76>

Valoriser collectivement l'attractivité du territoire : la carte interactive et *opensource* de la communauté de communes de Seignanx (40)



L'office de tourisme intercommunal du Seignanx, situé dans les Landes à proximité de Biarritz, a mis en place une carte interactive afin de promouvoir son territoire et d'enrichir son service d'information. Cet outil se distingue des autres cartes touristiques car il repose sur des logiciels libres en open source. Les habitants peuvent effectivement contribuer à alimenter la carte.

Contexte géographique

La communauté de communes du Seignanx se situe dans le sud du département des Landes, sur la côte Atlantique, à la frontière avec le Département des Pyrénées Atlantiques. Se trouvant entre Hossegor et Biarritz, le territoire souffre d'un déficit de notoriété malgré de réels atouts touristiques. La collectivité territoriale a donc dû revoir sa stratégie de promotion touristique.

Histoire

L'Office de tourisme communautaire est un contributeur actif de la base de données touristiques SIRTAQUI (Système d'Information Régional Touristique de Nouvelle-AQUitaine). Son objectif est de collecter, de mettre en commun et de diffuser le plus largement possible une information complète et de qualité au service des visiteurs.

Si ce système d'informations géographique (SIG) est jugé utile, il est néanmoins considéré comme limité par l'Office de tourisme. Le SIRTAQUI se limite aux données sur l'hébergement, la restauration et les loisirs, qui sont les principaux domaines dans lesquels les touristes recherchent de l'information. Cependant, pour préparer sa visite, un touriste a aussi besoin d'informations sur « le dernier kilomètre » comme les aires de pique-nique, les fontaines, les toilettes publiques, les sentiers de randonnées. En 2017, L'Office de tourisme intercommunal du Seignanx a donc travaillé à repérer ces informations de proximité pour créer sa plateforme cartographique. Elle a été mise en ligne en 2018.

Gouvernance

Le pilotage de l'outil est entièrement assumé par l'Office de tourisme mais s'appuie sur les acteurs du territoire et les habitants pour collecter un maximum de données de proximité. Dans le cadre d'une démarche participative, une cinquantaine de personnes (des professionnels du tourisme, des commerçants et des agents municipaux notamment) ont été formés à l'usage d'OpenStreetMap, une base de données géographique libre. Des ateliers, appelés "cartoparties", ont par ailleurs été organisés pour compléter les informations concernant les sentiers de randonnée pédestre ou les itinéraires cyclistes. Ce sont ici les habitants qui sont invités à aller observer le terrain pour relever les informations manquantes dans la base d'OpenStreetMap.

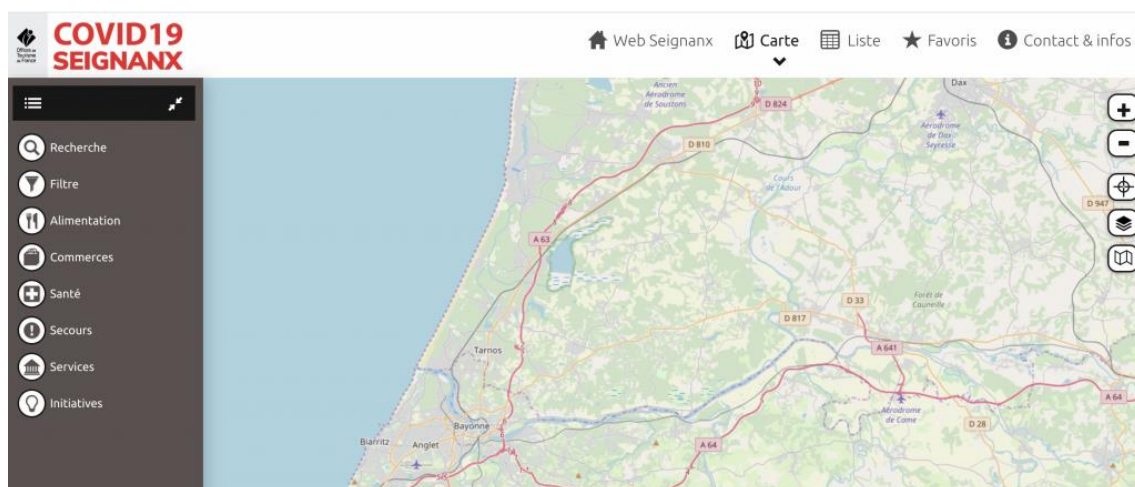
En ce qui concerne le financement du projet, la Région est le principal contributeur en subventionnant 50% du dispositif. La communauté de commune quant à elle a pris en charge 17% du coût du projet.

Atouts et points de vigilance

La carte interactive en open source est actualisée en permanence. Elle est donc un outil à la fois de promotion du territoire mais aussi d'information fine sur le territoire. Si on suit la technique du « parcours client »⁴⁷, cet outil a été créé pour permettre au touriste de préparer son voyage et de choisir ses activités pendant son séjour.

⁴⁷ La Note Rapide de l'Institut Paris Région « l'attractivité touristique par l'approche « parcours client » » précise le parcours client touristique en 5 étapes clés : l'aspiration, la prise de décision, la préparation de la visite, la visite en elle-même et enfin le post-séjour. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/l'attractivite-touristique-par-l'approche-parcours-client.html>

L'utilisation nouvelle de la plateforme cartographique pendant la crise de la Covid-19



Source : Site de la Mission des Offices de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine (MONA), 2020 <https://www.monatourisme.fr/initiatives-du-reseau-face-au-covid-19-la-cartographie-interactive/>

Couvrant une base de données importante, la carte peut être mobilisée pour d'autres fonctions. C'est ce qui fait la force et l'autre principal atout de cet outil. Pendant la crise sanitaire de 2020 causée par la pandémie de la Covid-19, et plus particulièrement pendant le confinement, l'office a décidé d'adapter cet outil centré initialement sur l'offre touristique aux attentes des habitants confinés. L'office de tourisme s'est chargé de contacter les établissements pour vérifier les informations ou repérer des initiatives intéressantes. Pendant le confinement, la base a présenté l'ensemble des commerces et des services au public autorisés à ouvrir : mairies, pharmacies, bureaux de poste, producteurs locaux, boulangeries, épicerie... Elle relaie également les initiatives locales lancées autour du coronavirus : distributions alimentaires, garderies du personnel soignant...

Pour aller plus loin :

Articles sur Localtis, média de la Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/cartes-participatives-et-interactives-en-ligne-pour-reperer-commerces-et-services-ouverts-30-35-40> ;

<https://www.banquedesterritoires.fr/carte-collaborative-pour-mieux-repondre-aux-besoins-des-touristes-40>

Interview de l'Office de tourisme du Seignanx par la mission des offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) : <https://www.monatourisme.fr/le-grand-projet-carto-du-seignanx/>

Repenser la logistique du marché local : La Guierche, "point drive" pour les commerçants de proximité (72)



Dans le cadre de la crise de la Covid-19 en 2020, la commune de la Guierche, situé dans le périurbain du Mans, a mis en place un point drive afin de maintenir le marché de la ville malgré les conditions. C'est une initiative qui témoigne du dynamisme de la mairie mais aussi de la volonté de préserver les commerces de proximité.

Contexte géographique

Située à 15 km du Mans, la commune de La Guierche compte 1100 habitants et accueille habituellement un marché tous les dimanches matin depuis 15 ans.

Gouvernance

Afin de maintenir l'offre alimentaire pendant la période de confinement, la mairie a obtenu une dérogation en préfecture pour la mise en place d'un « point drive » réservé aux commerçants primeurs.

La mairie s'est chargée de la mise en œuvre de ce dispositif en assumant la logistique. Tout d'abord, pour informer les habitants de la présence du premier « point drive », elle a distribué dans les boîtes aux lettres un flyer qui explique la marche à suivre pour passer commande ainsi que les consignes pour les récupérer.

Pour simplifier la logistique et éviter le rendu de monnaie, des "sacs fruits/légumes" d'une valeur de 10 €, 15 € ou 20 € ont été proposés à la vente. Par ailleurs, les agents de la commune se sont occupé de l'organisation et de la mise en place du point drive.

Atouts et points de vigilance

Si aucune information n'est donnée sur la pérennisation de cette initiative dans le temps, elle montre la capacité des marchés à se repenser, avec l'appui de la collectivité locale. Dans la presse locale⁴⁸, les commerçants ont témoigné du succès de ce dispositif. Les populations périurbaines de La Guierche et des communes aux alentours ont été attiré par ce point de livraison. Certains primeurs ont même doublé leur chiffre d'affaires lors du premier « point drive ».

Pour aller plus loin :

Article sur Localtis, média de la Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/alternatives-de-vente-de-produits-frais-pour-pallier-la-fermeture-des-marches>

⁴⁸ Article dans Ouest France « Un succès inattendu pour le premier « drive » du marché de La Guierche »

Conclusion

Cette sélection d'initiatives inspirantes, fondée sur une grande diversité d'expériences locales, a présenté différentes manières et stratégies pour développer et rendre attractifs les territoires périurbains. Le soutien à la création d'emplois et à l'implantation d'entreprises sont deux leviers traditionnels pour dynamiser l'économie locale. En agissant aussi sur la mobilité et l'accès aux soins, les collectivités territoriales contribuent à maintenir les résidents sur place et à attirer de nouveaux habitants.

Toutes ces expériences, aussi différentes soient-elles, reposent pour l'essentiel sur la valorisation des atouts et des ressources locales. En mobilisant ou en soutenant les commerçants, les artisans, les agriculteurs, la collectivité peut engager ainsi une dynamique de coopération économique entre les acteurs. Cela peut conduire à la création de nouveaux labels territoriaux, comme la marque « Producteurs Oise – Pays de France » présente dans cette étude, mais aussi de nouvelles filières économiques.

Ces initiatives visent dans leur ensemble à renforcer l'économie de proximité. Si les territoires périurbains sont souvent critiqués pour leur dépendance à la ville-centre, ces actions mettent au contraire en avant les moyens réalisés pour faire du périurbain un espace plus vivant et résilient. Sans être ou devenir des territoires autosuffisants, le périurbain est un lieu privilégié pour le développement du circuit-court.

Les projets détaillés dans cette étude ne requièrent pas des financements conséquents du côté des collectivités locales. Sans être des projets de grande envergure, ils sont néanmoins des points de départ vers un renouveau de l'économie locale. La création de commerces, de tiers lieux ou d'autres espaces de convivialité et de rencontres sont d'autant de leviers qui permettent d'entraîner un développement économique sur un temps long.

Ce guide a permis d'évoquer une grande diversité d'acteurs, de porteurs de projets et de modes de gouvernance dans les territoires périurbains. Il a souligné plus précisément le rôle des acteurs publics pour chaque initiative. Les grands opérateurs d'Etat (comme la Caisse Des Dépôts), les Départements ainsi que les Régions sont des partenaires financiers, parfois décisifs, des projets territoriaux. En subventionnant essentiellement les investissements au début des projets, ces collectivités contribuent à attirer des acteurs privés qui ne sont pas forcément habitués à agir dans les territoires périurbains. C'est le cas notamment du tiers-lieu à Fontainebleau qui fut porté par un consortium public-privé.

Parmi l'ensemble des acteurs, l'étude a mis en avant plus singulièrement le rôle des communes et des intercommunalités. Que ce soit indirect ou direct, l'intervention des collectivités territoriales dans l'économie locale est l'un des facteurs majeurs de la réussite d'une initiative. Leur implication permet en effet de fédérer les acteurs privés et les habitants et de lever certaines contraintes inhérentes aux projets, notamment financières et juridiques.

Bibliographie

La définition du périurbain et de ses enjeux économiques

ARAGO Claire, « Le périurbain : un concept à l'épreuve des pratiques ». Géoconfluences, avril 2018.

BESSION Raphaël, BROUILLARD Julien. « L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux ? Pour un changement de paradigme ! ». Nectart, n°7, 2018, p. 110-121.

CGET. « Innovation et territoires de faible densité ». Étude réalisée par CMI pour le CGET, 2015.

CHARMES Eric. « La ville émiettée ». PUF, 2011.

Chronique du périurbain francilien n° 6. « Le périurbain est mort, vive les campagnes urbaines ! ». Paris, IAU ÎdF, juin 2017.

Conseil d'état. « Le Guide des outils d'action économique ». septembre 2019.

DECOURCELLE Jean-Pierre, NARRING Pierre, PEYRAT Jérôme. « Requalifier les campagnes urbaines de France, Une stratégie pour la gestion des franges et des territoires périurbains ». Rapport CGEDD, août 2015.

DORÉ Gwénaél. « Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle », Pour, vol. 199, no. 4, 2008, pp. 60-68.

FAO. « Comment capitaliser et partager vos bonnes pratiques pour générer le changement ? » in Outils pratiques. : <http://www.fao.org/capacity-development/resources/practical-tools/comment-documenter-et-partager-les-bonnes-pratiques-pour-generer-le-changement/fr/#c543713>

FNAU. « Passer à l'action dans les campagnes urbaines ». Les dossiers FNAU, avril 2015.

IAU Île-de-France. Actes du séminaire ENS-IAU sur les questions urbaines, « Vive dans les campagnes urbaines d'Île-de-France », mars 2017.

LABORDE Caroline, LOUCHARTE Philippe, SAGOT Mariette. « Impact du vieillissement sur le recours à l'APA en Île-de-France : enjeux départementaux à l'horizon 2040 ». Paris IAU Île-de-France, juin 2017.

LE GOFF Tanguy. « Départements de Grande Couronne, Quels rôles pour les conseils départementaux dans l'aménagement du territoire ». Paris, IAU Île-de-France, mars 2017.

LE GOFF Tanguy. « Villes des franges de l'agglomération parisienne, être plus qu'une campagne de Paris ! ». Paris, IAU Île-de-France, juin 2019.

LEROI Pascale. « Les trajectoires de l'économie francilienne. Constats et enjeux ». IAU Île-de-France, mars 2016.

Revue Urbanisme. « Campagnes urbaines ». 34e rencontre des Agences d'urbanisme, Amiens, n°47, hors-série, 2013.

ROUGÉ Lionel. « Notion en débat : périurbanisation ». Géoconfluences, mars 2018.

Les initiatives de développement économique dans le périurbain

ALBE-TERSIGUEL Séverine, CAMORS Carine, GOLLAIN Vincent, HERVOUËT Martin, SOULARD Odile (dir.), TILLET Marion. « Lieux culturels et valorisation du territoire - Tome 2 : 15 lieux emblématiques en Île-de-France ». IAU ÎdF, juin 2018.

CAMORS Carine. « Les tiers lieux : de nouveaux espaces pour travailler autrement ». Note rapide n°755, IAU ÎdF, septembre 2017.

CHORAIN Véronique. « Les aides aux entreprises : les actions innovantes des collectivités locales dans un cadre juridique figé ». Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2001.

DELAPORTE-BOLLEROT Carole, ROPITAL Corinne, TARQUIS Christine. « Redynamiser les cœurs de ville ». Les carnets pratiques, n° 11, L'Institut Paris Region, juillet 2020.

DIRECCTE Île-de-France. « Rapport final « Investigation des modèles économiques des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE) ». septembre 2015.

JAUNAY André (dir.) « Guide du financement participatif pour le développement des territoires ». Caisse des dépôts et consignations, Financement participatif France, juin 2017.

Annexe

| N° | NOM DE L'INITIATIVE | MODALITÉ D'INTERVENTION | DOMAINE ÉCONOMIQUE | | |
|----|---|-------------------------|--------------------|------------|----------------|
| | | | Principal | Secondaire | Secondaire bis |
| 1 | <i>Pôle Economique Solidaire Sud-Essonne</i> | Accompagnement | | | |
| 2 | <i>AgriLab Unilasalle (centre d'innovation agricole)</i> | Accompagnement | | | |
| 3 | <i>Les Chantiers Tramasset (friche culturelle)</i> | Accompagnement | | | |
| 4 | <i>Théâtre à Grigny</i> | Accompagnement | | | |
| 5 | <i>Le pt'i Vilco (café associatif)</i> | Accompagnement | | | |
| 6 | <i>E-maison médicale</i> | Accompagnement | | | |
| 7 | <i>La Ferme du 100^e singe (tiers-lieu agricole)</i> | Accompagnement | | | |
| 8 | <i>Le Groupement des entrepreneurs du Sud Toulousain</i> | Accompagnement | | | |
| 9 | <i>Mobicuisine (cuisine itinérante)</i> | Accompagnement | | | |
| 10 | <i>Sortez en bus (dispositif culturel)</i> | Co-construction | | | |
| 11 | <i>Commerces tournants</i> | Co-construction | | | |
| 12 | <i>Cyclomoteurs en location</i> | Co-construction | | | |
| 13 | <i>Contrat de réciprocité entre Montpellier et une intercommunalité périurbaine</i> | Co-construction | | | |
| 14 | <i>Relais télésanté</i> | Co-construction | | | |
| 15 | <i>Plateforme de financement collaboratif</i> | Co-construction | | | |
| 16 | <i>Marque Producteur Oise Pays de France</i> | Co-construction | | | |
| 17 | <i>Festival des Bistrots</i> | Co-construction | | | |
| 18 | <i>Stop & Work (espace de coworking)</i> | Co-construction | | | |
| 19 | <i>Ferme du Buisson (lieu hybride culturel)</i> | Co-construction | | | |
| 20 | <i>Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat</i> | Co-construction | | | |
| 21 | <i>Maison de l'éco-mobilité et du tourisme</i> | Co-construction | | | |
| 22 | <i>Portail Emploi (plateforme numérique)</i> | Pilotage | | | |
| 23 | <i>Cité du développement économique et de l'emploi</i> | Pilotage | | | |
| 24 | <i>Destination Entreprises (tourisme d'affaire)</i> | Pilotage | | | |
| 25 | <i>Smicval Market</i> | Pilotage | | | |
| 26 | <i>Pack santé</i> | Pilotage | | | |
| 27 | <i>Carte interactive</i> | Pilotage | | | |
| 28 | <i>Point drive (livraison au marché)</i> | Pilotage | | | |





L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49